

# INTRODUCTION

## Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles

Jean-Pierre CHAUVEAU et Eyolf JUL-LARSEN

La pêche artisanale, dite aussi "piroguière", a connu et continue de connaître en Afrique de l'Ouest une vigueur économique remarquable à bien des égards. D'abord, elle semble peu affectée, au moins relativement, par le contexte général de crise des économies nationales. Ensuite, le dynamisme de ce secteur d'activité est associée à un ensemble de caractéristiques économiques, sociales et politiques dont la configuration est, sur un aspect ou un autre, assez différente de celles des secteurs également connus pour leur vitalité passée ou présente<sup>1</sup>.

---

1. Par exemple la *success story* de la cacao-culture, tirée par les seules exportations, ou le grand commerce africain, qui demeure malgré tout confiné à des marchés intérieurs limités, même s'ils concernent un vaste espace d'échange

On peut souligner, sans chercher à être exhaustif, les principales caractéristiques suivantes<sup>2</sup> :

D'un point de vue économique :

- une croissance sectorielle marchande forte tant du point de vue de la production que du revenu relatif des producteurs et des agents concernés par la filière ;

- une croissance soutenue tant par le marché de consommation intérieure que par une importante participation de la production artisanale aux exportations vers les pays du nord<sup>3</sup> ;

- des changements techniques constants concernant les embarcations, les engins de pêche, les espèces cibles, les techniques de conservation et de conditionnement ;

- une forte diversification des activités au sein des filières de pêche (pêcheries spécialisées, pêcheries multispécifiques) comme au sein des groupes locaux de pêcheurs (pêcheurs spécialisés, multiactivité) ;

- une distribution géographique de l'importance économique de la pêche très inégale, selon les pays et les micro-régions au sein des pays.

Du point de vue de l'organisation sociale, culturelle et politique des pêcheurs :

- une mobilité géographique spectaculaire, par des migrations qui peuvent être proches ou lointaines, saisonnières ou durables, régulières ou non ;

- un engagement très inégal des groupes socioculturels de pêcheurs dans la pêche commerciale (on estime que 90 % des débarquements commercialisés sont le fait de 10 % des pêcheurs, parmi lesquels quelques groupes de pêcheurs originaires du Mali, du Sénégal et du Golfe de Guinée tiennent une place prééminente) ;

- la place importante, dans les communautés de pêcheurs, de nombreuses institutions, organisations et associations, de nature tant économique et professionnelle que sociale, culturelle et politique.

2. On se référera à : Barrett 1971 et 1973, Weber et Durand 1986, Platteau 1988 et 1990, Chaboud 1989, Chaboud et Charles-Dominique 1991, Haakonsen et Diaw (eds) 1991, Chauveau 1991a, Tvedten and Hersoug 1992, Jul-Larsen 1992, Diaw 1994, Bellec 1996, Dock *et al.* 1993, Dieng *et al.* 1998, Weigel (ed) 1998.

3. Dans les pays de la zone franc, les effets de la dévaluation récente du franc Cfa, en 1994, ont alourdi les charges financières d'équipement mais ont favorisé les exportations dont une partie importante provient des pêches artisanales

Les pêches artisanales africaines représentent, par conséquent, un cas de figure dont l'apport devrait être pertinent et original au regard des discussions sur les dynamiques de changement dans le contexte contemporain du développement en Afrique de l'Ouest. En effet, le secteur de la pêche artisanale connaît non seulement une prospérité relative comparativement à la situation de pauvreté ambiante, mais encore il abrite une très forte dynamique institutionnelle qui concerne la plupart des registres d'activité sociale et économique. Le registre des formes de coordination de l'activité productive immédiate, d'abord. Par exemple : les conventions qui régissent le recrutement des équipages, la division technique des tâches ou le partage du produit ; l'organisation des migrations lointaines par des unités de pêche importantes, comme les "compagnies" ; les formes de coordination verticale entre les pêcheurs et les autres agents de la filière (transformateurs ou formatrices, mareyeurs ou mareyeuses, usiniers et agents d'exportation) ; les organisations de nature professionnelle, qu'elles soient suscitées ou non par les autorités publiques ou les agences d'aide (coopératives, organisations officielles diverses, collectifs de type syndical, associations locales impliquées dans les services d'assurance en cas d'accident et de perte de matériel, dans l'accès au crédit, et dans l'organisation des diasporas de pêcheurs migrants, ou encore dans la régulation de l'effort de pêche).

Mais bien d'autres institutions ou organisations collectives, auxquelles participent les pêcheurs pour accéder aux ressources biologiques et économiques, ne concernent pas directement la coordination de la production ou ne concernent pas seulement les pêcheurs : organisations de migrants de même nationalité, associations culturelles, organisations villageoises, religieuses et politiques locales et nationales, sans oublier les réseaux familiaux organisés à l'échelle internationale. La plupart de ces organisations ou formes d'action collective sont évidemment "informelles", mais certaines dépassent le cadre purement local et constituent des innovations institutionnelles qui ont peu d'équivalent en Afrique.

Le domaine de la pêche artisanale ouest africaine réunit les ingrédients qui devraient lui valoir normalement toute l'attention tant des experts en développement que des chercheurs intéressés par le changement social et économique. Vis-à-vis des premiers, il semble réunir, du moins pour les groupes et les régions les plus engagées dans la pêche commerciale, les conditions de renforcement des institutions locales et du "capital social" qu'ils recherchent tant en Afrique (Widner et Mundt 1998). Vis-à-vis des seconds, ce foisonnement "d'organisations intermé-

diaires" et de formes d'actions collectives est d'un grand intérêt pour mieux connaître et analyser les dynamiques institutionnelles et les processus d'interactions entre institutions et comportements stratégiques d'acteurs qui constituent aujourd'hui des thèmes de recherche privilégiés, tant en économie du développement (Janvry *et al.* 1994, Balland et Platteau 1996) qu'en sociologie (Giddens 1984) et en anthropologie du changement social et du développement (Long & Long (eds) 1992, Berry 1993, Long 1994, Olivier de Sardan 1995, Bierschenk *et al.* 2000).

Force est pourtant de constater l'absence quasi-totale de référence aux études sur les pêches et les pêcheurs dans les débats actuels sur les recompositions sociales, politiques et économiques que connaît l'Afrique dans le contexte contemporain. On pense, par exemple, à des questions comme les trajectoires de croissance dans un contexte de mondialisation, les nouvelles théories de la modernisation par le renforcement institutionnel, l'évolution des institutions et des modalités de "gouvernance locale", les rapports entre les réglementations étatiques et les initiatives des agents privés, la recomposition des identités ethniques, les dimensions sociales et politiques des formes de coordination économique, etc... Ce sont pourtant là autant de sujets de discussion que l'expérience des spécialistes des pêches artisanales africaines devrait pouvoir alimenter et enrichir. Le paradoxe est d'ailleurs d'autant plus fort que nous disposons pourtant, sur le domaine des pêches artisanales africaines, d'une littérature ancienne, abondante et riche de données empiriques.

Partant de ce constat, l'introduction du présent ouvrage se propose principalement de répondre ou d'introduire à deux questions. Pourquoi un domaine empirique aussi riche en situations de changement, en exemples de réussite économique non orthodoxe au regard des théories classiques de la croissance, et en formes de régulation socio-politique originales, est-il si peu pris en compte pour mieux comprendre les recompositions qui s'opèrent actuellement en Afrique? Comment mieux valoriser l'intérêt empirique et théorique de ce domaine d'investigation?<sup>4</sup>

---

4. Nous remercions Stéphane Bouju, Yvan Breton, Christian Chaboud, Emmanuel Charles-Dominique et Francis Laloë pour leurs observations et leurs critiques attentives du manuscrit. Nos remerciements vont aussi à l'ensemble des participants présents au séminaire de Bergen (1993), dont est issue l'idée de cet ouvrage. Bien qu'ils n'aient pu apporter leur contribution individuelle à cet ouvrage, C. Atti-Mama, E. Bauman, A. D. Dia, J. Haakonsen, G. K. Nukunya, I. Odotei, J.-Ph. Platteau et A. Sall ont leur part dans cette entreprise commune.

Nous répondrons en deux temps à ces questions. Dans un premier temps, nous montrerons, à partir de la revue de la littérature, que les études sur la pêche et les sociétés de pêcheurs sont étroitement dépendantes de ce que nous appellerons par la suite le "paradigme halieutique" (Première partie). Le paradigme halieutique correspond à un modèle de représentation de la pêche et des pêcheurs qui associe, d'une part, un champ de description et d'analyse focalisé sur la technologie, l'économie de la ressource et l'économie de la production de ce secteur et, d'autre part, un type d'explication qui privilégie la détermination des institutions de pêche et des sociétés de pêcheurs par l'adaptation à l'environnement bio-écologique et aux techniques d'exploitation de cet environnement.

Dans un second temps, nous reconsidérerons les principaux thèmes marquants des études en sciences sociales sur la pêche et les sociétés de pêcheurs en Afrique de l'Ouest. D'abord l'histoire et les identités socio-professionnelles "traditionnelles" des communautés de pêcheurs, souvent hâtivement évoquées pour expliquer la prééminence de tel ou tel groupe dans la pêche artisanale contemporaine (deuxième partie). Puis les institutions qui passent pour être les plus caractéristiques de l'organisation économique et sociale des pêcheurs, et qui ont surtout été analysées par les économistes : les formes de coordination mises en œuvre dans les migrations, l'organisation des unités de production, l'organisation du mareyage, et l'organisation domestique, sociale et religieuse des sociétés locales de pêcheurs (troisième partie). Enfin, nous envisagerons les relations entre les organisations et les acteurs de la pêche artisanale et les "macrostructures" : le dispositif marchand, l'État et ses organisations locales, les agences d'aide et de coopération internationales (quatrième partie).

En procédant ainsi, nous visons à montrer deux choses : d'abord à montrer en quoi la focalisation sur le paradigme halieutique contribue à "éliminer", en quelque sorte, ce qui, dans les études empiriques, relève de la dimension institutionnelle plus large des activités de pêche, incluant en particulier la dimension politique des comportements stratégiques des acteurs locaux. Ensuite à montrer comment mieux prendre en compte cette dimension institutionnelle. Par dimension institutionnelle, nous entendons l'ensemble des règles, normes, conventions, arrangements institutionnels, formes de coordination et procédures d'information et de prise de décision à partir desquels les différents acteurs locaux, individuels et collectifs, entrent en interaction pour organiser l'accès aux ressources, asseoir leur contrôle sur celles-ci et se ménager des marges de

manœuvre, en fonction de leur position, des enjeux qu'ils ressentent comme vitaux et du contexte particulier dans lequel ils évoluent.

Ainsi entendue, la dimension institutionnelle des activités de pêche va bien au-delà des institutions directement liées à l'exploitation du milieu et des ressources biologiques. Elle concerne non seulement la régulation (formelle ou informelle) de l'accès aux ressources matérielles, environnementales et économiques, mais aussi les ressources et les contraintes politiques, sociales, identitaires et symboliques qui conditionnent cet accès. Or c'est dans ces aspects sociaux et institutionnels, "gommés" ou sous-estimés par le paradigme halieutique, que résident les apports les plus originaux de ce domaine d'investigation. Au-delà des débats sur les dynamiques d'évolution des pêches artisanales, nous espérons démontrer que la "qualité empirique" des phénomènes sociaux et institutionnels qui opèrent dans ou autour des activités de pêche peut apporter un éclairage incisif sur les recompositions des sociétés africaines dans le contexte contemporain.

La démarche ainsi proposée justifie le sous-titre de cet ouvrage : *Dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés*. On veut souligner que l'analyse des pêches piroguières africaines donne à examiner, d'abord et avant tout, les changements institutionnels passés et récents. Ces changements concernent trois aspects caractéristiques. Le premier est la dimension éminemment *politique* de la régulation de l'accès aux ressources (biologiques, matérielles, sociales et institutionnelles) et de leur contrôle. Le deuxième aspect est la *mobilité* géographique et professionnelle des acteurs et des groupes, souvent non directement associée à la pêche. Le troisième est la très forte *intégration aux marchés* (locaux, régionaux et mondial) de la pêche artisanale. Mais ces aspects, qui s'imposent comme particulièrement fondamentaux pour une approche compréhensive et empirique de la pêche artisanale, ne sont évidemment pas spécifiques à celle-ci. C'est précisément en cela que l'étude des comportements stratégiques des acteurs et des dynamiques institutionnelles dans le domaine de la pêche est en mesure d'apporter une contribution aux débats plus généraux sur les conditions contemporaines du changement social et économique en Afrique.

Les contributions réunies dans cet ouvrage s'inscrivent dans cette démarche. Elles visent notamment à démontrer que :

- les régulations des pratiques de pêche sont parties intégrantes de dispositifs diversifiés de pouvoirs et de règles plus larges, dont la connais-

sance est nécessaire à la compréhension des stratégies des acteurs contemporains pour accéder aux ressources et les contrôler (Fay 1989a et b et dans cet ouvrage, Kassibo 1983, 1988 et dans cet ouvrage, Jul-Larsen 1994 et dans cet ouvrage) ;

- identité ethnique, identité professionnelle et identité de genre sont des ressources décisives pour l'accès aux ressources directement productives ; elles constituent des enjeux autour desquels les différents groupes d'acteurs élaborent des stratégies actives de négociation (Bouju 1992 et 1994, et dans cet ouvrage, Overå 1998 et dans cet ouvrage) ;

- avant d'être géré, l'espace de pêche doit être construit par les acteurs et les communautés (Cormier-Salem 1992a et dans cet ouvrage) ;

- pour interpréter l'écart entre les objectifs des stratégies et des projets de développement dans le secteur de la pêche et leurs résultats réels, il ne suffit pas d'invoquer les lacunes des politiques ou la mauvaise volonté des "populations cibles" ; il faut surtout prendre en compte la confrontation des normes, des logiques et des "règles du jeu" des acteurs locaux, tant du côté des "développeurs" que du côté des pêcheurs (Chauveau 1989, Chauveau et Samba 1989, Jul-Larsen 1992, Nguingiri 1995 et dans cet ouvrage, Delaunay 1995 et dans cet ouvrage).

Concernant l'organisation de l'ouvrage, il n'a pas semblé nécessaire de regrouper les contributions dans des rubriques préétablies. Elles abordent toutes, selon un dosage varié, les questions des migrations et de la *mobilité*, de la confrontation des sociétés de pêcheurs au marché et des enjeux de *pouvoir* dans la régulation et le contrôle de l'accès aux ressources. Aussi avons-nous choisi assez arbitrairement de les présenter selon un continuum qui va des contributions qui soulignent plus particulièrement la dimension politique dans la régulation des activités de pêche, passe par celles qui s'intéressent plus précisément aux phénomènes de migration, et se termine par les contributions plus directement centrées sur la dimension marchande.

Une dernière remarque concerne l'orientation disciplinaire de cet ouvrage. Son origine se trouve dans des échanges entre socio-anthropologues travaillant sur les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest<sup>5</sup>, mais

---

5. Ce que reflète la forte proportion de sociologues et d'anthropologues parmi les contributeurs présents au séminaire de Bergen.

des géographes et une historienne figurent parmi les contributeurs retenus. Des économistes ont été aussi étroitement associés à l'élaboration de l'ouvrage<sup>6</sup>. Toutefois, les contributeurs ne revendiquent nullement, du moins à titre principal, faire œuvre d'interdisciplinarité. D'abord par souci de ne pas tomber dans la rhétorique formelle de ce genre d'exercice, dont les effets pervers sont souvent de réifier les frontières qu'il prétend combattre. Ensuite, et surtout, parce que les débats en sciences sociales auxquels nous espérons contribuer sont largement transverses à ces disciplines, toutes également sociales et historiques.

## **La pêche et les pêcheurs ouest-africains dans la littérature, ou la prégnance du "paradigme halieutique"**

Il est quelquefois avancé qu'il existe peu d'études en sciences sociales sur les communautés de pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Les recherches bibliographiques et les études de synthèse montrent qu'il n'en est rien<sup>7</sup>. Les communautés de pêcheurs ne sont probablement ni plus ni moins étudiées que n'importe quels autres groupes locaux ou professionnels de la région. La faiblesse quantitative de la production scientifique n'explique donc pas le faible apport des recherches sur les pêches artisanales dans les débats sur le changement social en Afrique. Il semble que la raison soit ailleurs, très probablement dans la nature de cette production scientifique et des hypothèses qu'elle propose en général sur les dynamiques de changement de la pêche artisanale.

Les études sur la pêche et les pêcheurs a en effet donné lieu à une approche étroitement spécialisée, directement inspiré du point de vue "halieutique", selon l'expression ambiguë mais couramment admise par laquelle on fait se superposer un objet empirique (la pêche) et l'ensemble des disciplines qui traitent des relations entre, d'une part, les caractéris-

---

6. En particulier Christian Chaboud (économiste), co-éditeur scientifique de l'ouvrage. L'apport de Jean-Philippe Platteau, économiste, durant l'atelier organisé à Bergen comme par ses travaux sur le sujet, a été également très stimulant.

7. Par exemple Chaboud et Charles-Dominique 1991, Chauveau 1986, Chauveau (ed.) 1989, Chauveau *et al.* 1989. Les publications sur la pêche et les pêcheurs ouest-africains sont en outre beaucoup plus nombreuses depuis une quinzaine d'années.

tiques et l'état de ressources biologiques communes renouvelables et, d'autre part, les caractéristiques et les formes de leur exploitation (techniques utilisées, processus de travail, rentabilité économique et durabilité). Même si l'intérêt pour les structures sociales est présent, celles-ci sont "naturalisées", "biologisées" par le regard halieutique (Pálsson 1989, Breton 1997).

Ce que nous appellerons le "paradigme halieutique" est apparu précocement dans le champ de la recherche sur les pêches (en fait depuis la période coloniale). Il s'appuie sur un corpus d'études et de réflexions qui s'est progressivement imposé comme une source commune à l'ensemble de la recherche sur les pêches piroguières africaines et dont la prégnance dans le dispositif de recherche actuel n'est guère remise en cause malgré le renouvellement des recherches depuis les années quatre-vingts.

### *La construction historique du paradigme halieutique*

Les recherches sur les pêches artisanales se présentent sous des formes très diverses (ouvrages, articles, rapports), la "littérature grise" étant peut-être proportionnellement plus importante que dans beaucoup d'autres domaines de recherche. Ces travaux furent en outre rédigés à des époques et dans des buts très divers (recherches académiques, recherches appliquées, expertises). Mais il est néanmoins justifié de parler d'une littérature spécialisée sur les pêches ouest africaines, qui sert de base de connaissance commune, tant au niveau empirique qu'analytique, et à laquelle les chercheurs se réfèrent régulièrement, comme cela ressort assez bien de la comparaison des bibliographies des travaux récents<sup>8</sup>. Ce corps de connaissances communes joue par conséquent un rôle important dans l'interprétation des dynamiques de changement dans ce secteur de recherches.

Il est clair que le fait colonial marque l'avènement et la systématisation progressive de ce genre d'études à partir du début du siècle<sup>9</sup>. Le pois-

---

8. Le domaine de la pêche est un cas de figure assez particulier où la recherche utilise très fréquemment la littérature d'expertise et les documents administratifs.

9. Sur l'historique des études spécialisées sur la pêche en Afrique : Chauveau 1986, Chauveau 1989 à propos du Sénégal, Chaboud et Charles-Dominique 1991, Chauveau et Weber 1991, Pavé 1996, Pavé et Charles Dominique 1999.

son et les pêcheries deviennent alors un enjeu économique pour le pouvoir colonial et, par conséquent, un thème d'étude dont la légitimité est considérée comme allant de soi. Les objectifs étaient de recueillir des données d'intérêt commercial sur les ressources et l'état des pêcheries mais aussi de bénéficier de conseils spécialisés sur la mise en valeur de ce domaine des ressources coloniales. Les compétences mobilisées étaient celles des biologistes et des techniciens de pêches et les documents relevaient de ce que l'on appelle aujourd'hui les études de faisabilité (Darboux *et al.* 1907, Gruvel 1908 et 1913). À maints égards, ces travaux marquèrent le début de l'ère de la "mise en valeur", qui préparait la phase suivante du "développement" dans le champ des pêches ouest africaines. Un dispositif institutionnel spécialisé est aussi mis en place dès cette époque, comprenant des services et des agents de l'administration, des instituts de recherche et des experts, et des connexions avec le secteur privé colonial. Les industriels de la pêche et les organisations des pêcheurs artisans métropolitains, sont alors considérés par l'administration coloniale comme les agents de progrès et les bénéficiaires naturels des pêcheries coloniales.

Les principales caractéristiques du dispositif "expert" de savoir et d'intervention sont ainsi en place et vont pouvoir se reproduire, sans grands changements, jusqu'à l'époque contemporaine. Ces caractéristiques peuvent être présentées sous forme de compromis ou de tensions entre des objectifs différents, voire opposés, tant dans le domaine de la connaissance que dans celui de l'action de développement :

- Dans quelle mesure faut-il associer aux informations directement utiles pour le commerce et la mise en valeur économique<sup>10</sup> une connaissance qualitative des techniques de pêche et de l'organisation des communautés de pêcheurs indigènes ?

- Dans quelle mesure l'avenir industriel de la pêche coloniale (puis des pêches nationales) peut-il se conjuguer avec le maintien, voire le développement d'une pêche africaine piroguère ?

- Dans quelle mesure l'ambition de valoriser les richesses coloniales (puis nationales) par et pour le marché métropolitain (puis international) doit-elle composer avec l'objectif d'améliorer la situation alimentaire des populations locales ?

---

10. Stock de ressources potentielles, données bio-écologiques, état de la production, de la transformation et de la commercialisation envisagés surtout sous le seul angle quantitatif.

- Dans quelle mesure le développement des pêches doit-il prendre en compte les risques de surexploitation des ressources ?

Sur le dernier point, la question de la " surexploitation " des ressources biologiques a servi de référent général à la théorie de la gestion rationnelle des pêches (Quensière et Charles-Dominique 1997, Pavé et Charles-Dominique 1999). "Née d'une formulation très particulière de l'influence de l'homme sur le devenir des ressources renouvelables qu'il exploite" (Quensière et Charles-Dominique : 1997 : 2), le concept de surexploitation a certainement contribué à concentrer l'attention des spécialistes sur la composante biologique et les formes de son exploitation immédiate.

Sur les autres points, les réponses données vont varier selon les époques, mais les questions demeurent récurrentes. Elles constituent, avec la question de la surexploitation, un cadre paradigmatique qui impose un style de recherche et recentre en permanence l'interprétation des dynamiques des pêches et des sociétés de pêcheurs sur le "triangle" de la ressource, des techniques et de l'organisation directe de la production.

Jusqu'à la Seconde Guerre, responsables politiques et administratifs, experts coloniaux et lobbies économiques privilégient de façon générale les premiers termes du compromis ou de l'alternative. Certes l'amélioration de l'alimentation des populations indigènes est considérée comme un objectif stratégique pour la mise en valeur agricole des colonies dès les années vingt, et la surexploitation des ressources est déjà évoquée. Mais les pratiques de pêche indigènes et l'avenir de la pêche piroguière ne furent que très occasionnellement prises en compte. Les pratiques et les mœurs des pêcheurs africains étaient considérées comme des éléments à changer plutôt qu'à comprendre, selon une idéologie de la modernisation très simple : celle-ci ne peut advenir que par l'introduction des techniques et de l'organisation européennes et sa substitution aux formes africaines.

À partir de la Seconde Guerre Mondiale, se renforça une approche plus compréhensive de la pêche et des pêcheurs africains. Les difficultés de ravitaillement durant la guerre et les projets de "relèvement économique et social" des territoires coloniaux expliquent en grande partie l'accroissement des publications sur le sujet de la part des biologistes et des techniciens. L'objectif d'améliorer les conditions alimentaires des populations, mais aussi l'objectif de garantir l'approvisionnement de petites industries de transformation, conduisirent à une réhabilitation des pratiques et des techniques indigènes, jusqu'alors jugées primitives, et à une curiosité nouvelle pour les techniques et l'organisation des communautés

de pêcheurs. Un autre élément important contribua à nuancer fortement l'idéologie industrialiste de l'administration coloniale : la motorisation des pirogues, désormais à l'ordre du jour, remporta un vif succès parmi les pêcheurs indigènes, en particulier en Gold Coast et au Sénégal. Dès lors, durant les années cinquante et soixante, un nombre croissant de biologistes, parallèlement à leurs travaux sur les ressources bio-écologiques, accordèrent une place importante aux pratiques de pêche et aux pêcheurs locaux, mais aussi aux activités locales de transformation et de commercialisation. En outre, durant ces mêmes années cinquante et soixante, géographes et économistes furent sollicités par diverses missions et études socio-économiques.

Après les indépendances et l'avènement de "l'ère du développement", le style de recherche sur la pêche et les pêcheurs africains était donc assez bien unifié. À l'exception notable des anthropologues, il s'agissait de "rationaliser", de "développer" et de "moderniser" la pêche piroguère dans l'intérêt des nouveaux États et de leur population. Il en résulta une polarisation de l'intérêt des spécialistes sur les zones maritimes. Cela ne signifie nullement qu'il existait un accord sur les moyens et les stratégies de développement ou même sur les stratégies de recherche. Pour la plupart (surtout chez les biologistes et les économistes et chez la plupart des opérateurs de développement), la tendance était plutôt au retour vers une stratégie d'industrialisation des pêches maritimes<sup>11</sup>, mais quelques intervenants voyaient dans le développement des pêches piroguères une voie prometteuse. Ce n'est qu'à partir de la fin des années soixante-dix que la controverse entre "industrialistes" et tenants de la modernisation de la pêche piroguère tourna à l'avantage des seconds (avec la diminution du flux de l'aide et la mise en avant du principe de la satisfaction prioritaire des "besoins de base"). On découvrit à nouveau le dynamisme des pêches artisanales. Celles-ci constituent encore aujourd'hui, au moins en nombre de projets, l'objet principal des recherches et des interventions publiques<sup>12</sup>, entraînant une forte augmentation quantita-

---

11. La focalisation des statistiques de pêche sur les pêcheries industrielles explique sans doute l'attrait de celles-ci sur ces catégories d'intervenants.

12. Pour des analyses de ces différentes stratégies de développement dans le domaine de la pêche, voir Chauveau 1989, Chauveau et Samba 1989, Chauveau et Weber 1991, Jul-Larsen 1992, Haakonsen 1992a, Nguinguiri 1995 et sa contribution dans le présent ouvrage. Le fait que les pêches artisanales occupent le devant de la scène des projets publics et de l'aide internationale n'empêche pas qu'en termes de volume d'investissement public et surtout privé les pêches industrielles mobilisent des ressources bien plus considérables

tive – à défaut d'être qualitative - de la littérature sur les pêches africaines. Ces études se limitaient au niveau national (à l'inverse de la littérature de la période coloniale) et les conditions de développement des pêcheries locales étaient analysées indépendamment de ce qui se passait dans les pays voisins et, plus encore, des changements qui affectaient d'autres secteurs d'activité dans le pays.

Du côté de la littérature académique en sciences sociales, les années soixante-dix et quatre-vingts sont également marquées par l'augmentation des publications et la diversification des auteurs. Toutefois, à l'inverse des géographes et, dans une moindre mesure des économistes, peu d'anthropologues travaillant sur les sociétés de pêcheurs africains participèrent à la constitution d'une connaissance spécialisée commune sur les pêches africaines<sup>13</sup>. Leur approche holiste ne les prédisposait pas à adhérer au "paradigme halieutique", mais ils ne contribuèrent pas davantage à la compréhension de la très forte croissance du secteur de la pêche artisanale qui avait pris son essor depuis les années cinquante et surtout soixante.

### ***Le renouvellement des recherches à partir des années quatre-vingts***

L'accroissement de la documentation et la profonde transformation de la pêche artisanale, dont l'importance en termes d'emploi, de revenu et d'alimentation des populations était désormais admise, générèrent toutefois des modifications d'analyse significatives à partir des années quatre-vingts.

Un premier infléchissement notable consista à différencier les situations et les trajectoires locales d'évolution du secteur artisanal, surtout maritime. La croissance du secteur artisanal dans certains pays et dans certaines zones du littoral, en particulier au Sénégal et au Ghana, mit en évidence que la croissance de la pêche piroguière n'était nullement un phénomène général mais qu'elle concernait surtout quelques groupes.

---

13. Les recherches en anthropologie sur les sociétés de pêcheurs africains ont été peu affectées par le courant de "l'anthropologie maritime" qui s'est développé sur l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie et le Pacifique (Smith (ed.)1977); pour une discussion sur la pertinence de ce domaine spécialisé de l'anthropologie, cf. Breton 1985 et Pálson 1989).

Cela suscita un point de vue plus différencié sur la notion générale de pêche piroguière ou artisanale. Par exemple, le terme de "pêche artisanale moderne" fut souvent repris, notamment dans le milieu des experts qui, conformément à la conception unilinéaire du développement, traitaient du développement de la pêche comme d'un exemple d'un processus progressif de modernisation, que pouvaient illustrer les cas des pêcheurs spécialisés migrants ghanéens et sénégalais. Cette façon de voir était également assez répandue parmi les chercheurs, par exemple chez Lawson (1968), Lawson et Kwei (1974) et, dans une perspective marxiste, chez Vercrijse (1984).

Un deuxième infléchissement important des recherches consista dans la mise en évidence des limites des théories de la modernisation pour rendre compte de la croissance contemporaine des pêches artisanales. Déjà, dans les années soixante, Polly Hill avait montré, à la suite de ses travaux sur le "capitalisme rural" des planteurs de cacao ghanéens, l'esprit d'entreprise et la mobilité des pêcheurs ewe (Hill 1963a et b, 1970). Nouvelle spécialité en vogue dans les années soixante-dix et quatre-vingts, l'anthropologie économique, dans sa variante marxiste<sup>14</sup> fondée sur la théorie de la domination, comme dans sa variante individualiste basée sur la théorie du comportement rationnel des agents<sup>15</sup>, permit de mieux saisir dans les pêches maritimes, alors en pleine période de mécanisation, le jeu complexe entre les institutions et les dynamiques internes, d'une part, le marché et les influences externes, d'autre part. Concernant les pêches continentales, où la croissance tirée par le marché intérieur était autant contrecarrée par les effets pervers des réglementations nationales que par la forte pression sur les ressources (cf. les contributions de Fay et de Kassibo dans cet ouvrage), les travaux se concentrèrent plutôt sur les aspects de gestion et d'aménagement des ressources. La littérature évolua d'une analyse globale et régionale de l'activité de pêche (Gallais 1967, Sundström 1972) à l'étude des systèmes traditionnels de gestion encore en fonction mais souvent en voie de disparition (Weigel 1985, Pliya 1985, Verdeaux 1986, 1988 et 1989b).

La prise en compte de la dimension historique des pêches piroguières africaines constitue un troisième infléchissement important.

---

14. Vercrijse 1984 et Jonge 1979.

15. cf. Quinn 1971, Gladwin 1971, sur l'analyse des prises de décision dans la composition des équipages et dans la commercialisation.

L'amplification des migrations de pêche - soulignée depuis la fin des années cinquante (Thomas 1959 sur la pêche continentale, Lawson 1968 et Surgy 1964, 1966 et 1969 sur la pêche dans le golfe de Guinée) - remet en question la perspective statique selon laquelle la pêche piroguière était un phénomène basé sur la "tradition" et la culture des populations concernées. Un intérêt certain pour les études historiques sur la pêche et les sociétés de pêcheurs se développa dans les années quatre-vingts<sup>16</sup>. Ces travaux contribuèrent à souligner l'influence de l'histoire économique, sociale et politique, tant à l'échelle locale que globale, dans la constitution et la différenciation des sociétés de pêcheurs.

L'apport sans doute le plus décisif des recherches de cette période est la mise en évidence, à partir de 1985, de la dimension institutionnelle des relations entre les migrations et le changement économique et social<sup>17</sup>. Ironiquement, l'un des principaux catalyseurs de ce tournant fut un programme de développement, le "Programme pour le développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest" (DIPA) de la F.A.O., appuyé par la coopération danoise et norvégienne. Deux anthropologues, P.M. Jorion puis J.M. Haakonsen, jouèrent un rôle crucial en incluant dès le départ de ce programme la question des migrations. Jorion portait un intérêt particulier pour cette question et comprit son importance pour comprendre les changements économiques dans le secteur (Jorion 1985b et 1988). Il ne prenait pas spécialement en compte, cependant, les relations entre les migrants et leurs sociétés et pays d'origine. Haakonsen, par contre, conçut toute l'importance de ces relations dans la vie et la production des pêcheurs. Il en fit un aspect décisif de la compréhension des systèmes de pêche et de migration, bien plus important que leur connexion à la ressource naturelle et à l'organisation interne de la production (Haakonsen 1991b, 1991c et 1992b, Haakonsen et Diaw 1991 et le numéro spécial de *Maritime Anthropological Studies*, vol. 5, 1992 consacré aux migrations de pêcheurs en Afrique de l'Ouest).

---

16. Roberts 1981, Hendrix 1983 a et b, Diaw 1983 et 1992, Verduyn 1984, Stone (ed.) 1985, Chauveau 1985, 1986 et 1991 a et c, Chauveau (ed.) 1989, Pélissier 1989, Verdeaux 1986, Kassibo 1988, Greene 1988 et 1996, Henry 1989, Gutkind 1989, Fay 1989a et 1989b, Delaunay 1991b, Odotei 1991b, Bouju 1992, Cormier-Salem 1992a, Le Cœur 1994.

17. A cette même époque, un groupe de recherche en socio-économie des pêches, intégrant leur dimension historique, se constituait à l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, autour de l'économiste de l'Orstom Jacques Weber.

Il faut enfin souligner l'importance théorique des recherches, inspirées par la "nouvelle économie institutionnelle", initiées par J.-P. Platteau, après ses propres recherches dans le Kerala indien, sur les pêches sénégalaises (Platteau 1988 et 1990, Dock *et al.* 1993, Dieng *et al.*, 1998). Le numéro de *Development and Social Change* édité par J.-P. Platteau (cf. Platteau 1989a et b) sur le développement des pêches artisanales dans diverses régions du monde a renouvelé la recherche comparative dans ce domaine, jusqu'alors surtout représentée par le courant de "l'anthropologie maritime" issu du matérialisme culturel (Smith (ed.) 1977). Nous reviendrons au cours de cette introduction sur l'important apport de cet auteur concernant la prise en compte de la dimension institutionnelle et des conditions de l'action collective pour expliquer, en référence à nos propres perspectives anthropologiques, la dynamique des institutions directement liées à l'activité de pêche<sup>18</sup>.

### *La prégnance du paradigme halieutique*

Ces divers infléchissements de perspective, dus à l'élargissement des connaissances empiriques (importance des migrations, caractère différencié de la croissance de l'activité de pêche, dimension historique de la pêche et des sociétés de pêcheurs, limites des théories de la modernisation...) n'ont cependant pas réussi à dégager l'analyse d'ensemble des processus de changement des limites du paradigme halieutique. Si les divers apports mentionnés précédemment ont réellement contribué à renouveler et à élargir l'approche des pêches africaines, ils ne sont pas totalement parvenus à substituer à celui-ci une autre perspective cohérente d'analyse.

Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. Une première raison est que le rapport entre la production scientifique, la recherche appliquée et la production de consultations et d'expertises a toujours été particulièrement étroit dans le domaine de la pêche. La prégnance du paradigme halieutique peut alors s'expliquer par la bonne communication qu'il permet, en affinité avec la logique "développementaliste", entre les dispositifs nationaux de recherche et les opérateurs (experts et bailleurs de fonds) natio-

---

18. Sur les convergences possibles entre la "nouvelle économie institutionnelle" et l'approche anthropologique : Ensminger 1992 et Acheson 1994.

naux et internationaux de développement. Cela explique aussi en partie la tendance de la littérature spécialisée à ignorer les travaux en sciences sociales qui traitent, hors du domaine de la pêche, du changement institutionnel et social dans la région. Par exemple, les nouvelles questions soulevées par les anthropologues du programme DIPA à propos des stratégies de migration n'ont guère eu de suite. L'intégration de ce programme aux agences d'administration de développement sectoriel a renforcé au contraire la concentration des recherches sur les aspects techniques, productifs et bio-écologiques de la production.

Mais la prégnance du paradigme halieutique peut aussi se reproduire d'autant plus facilement que ses porte-parole naturels, les biologistes et les économistes des ressources, en élaborent une variante cognitiviste, non dogmatique et très ouverte aux sciences sociales. En France, par exemple, s'est développée depuis les années 80 et plus particulièrement à l'Orstom<sup>19</sup>, une recherche "halieutique", influencée par les débats sur la "tragédie des communs"<sup>20</sup>, mais critique vis-à-vis de la capacité des modèles bio-économiques classiques pour guider la gestion des ressources et de leur usage (Weber 1982, Weber et Fontana 1983, Quensière et Charles-Dominique 1997). Plusieurs grands programmes de l'Orstom s'attachèrent les services de chercheurs en sciences sociales dans un esprit pluridisciplinaire et selon une approche systémique. Ces recherches intégrèrent la dimension historique de la pêche et des sociétés de pêcheurs, l'importance des phénomènes migratoires, le fait que l'activité de pêche fait partie de systèmes productifs différenciés et diversifiés, ainsi que les limites tant de la vulgate techniciste de la modernisation que de la gestion par les modèles bio-économiques, qui prévalent chez la plupart des experts internationaux.

La connaissance de certains aspects importants des activités de pêche, comme la transformation, la commercialisation, la part de la pêche artisanale dans les exportations ou le système de partage dans la pêche a largement bénéficié de ces programmes<sup>21</sup>. Toutefois, l'interdisciplinarité

---

19. Institut français de recherche pour le développement en coopération, maintenant Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

20. C'est-à-dire la tendance à la surexploitation des ressources communes qui ne sont pas appropriées individuellement.

21. Weber et Fontana 1983, Chauveau 1985, Weigel 1985, 1987 et 1989, Chaboud 1983, Chaboud et Kébé 1989, Verdeaux (éd.) 1989, Diaw 1989 et 1994, Durand *et al.* (eds.) 1991, Quensière (ed.) 1994). Il faut également souligner la prise en compte par certains éco-biologistes de l'Orstom des variables socio-économiques.

revendiquée de ces programmes, centrée sur les aspects productifs de la pêche, a aussi très souvent pour effet d'en réduire la portée heuristique en assignant finalement aux différentes disciplines un même objet de recherche<sup>22</sup> : les aspects des activités directement liés à l'exploitation de la biomasse. Cela n'a guère encouragé les économistes de ces programmes interdisciplinaires, dans l'ensemble, à essayer les nouveaux outils de l'économie institutionnelle. Quant aux anthropologues, la situation ne semble pas avoir fondamentalement changé par rapport aux travaux des trente dernières années : soit ils sont davantage préoccupés de répondre aux critères du "holisme méthodologique" de leur discipline que de rendre compte de la dynamique particulière de la pêche ; soit ils se trouvent écartelés entre la posture précédente et la nécessité de s'adapter au paradigme halieutique dominant dans leur milieu de travail (Verdeaux 1989a).

Bien évidemment, l'intérêt et la légitimité scientifiques de ce que nous appelons le "paradigme halieutique" ne sont pas à remettre en cause en tant que tels. Il peut être cohérent vis-à-vis des questions de recherche qu'il se donne, et son apport à la connaissance est incontestable dès lors qu'il se donne les moyens de redéfinir son cadre théorique (ce qui n'est pas toujours le cas : Weber 1982, Weber et Fontana 1983, Quensière et Charles-Dominique 1997). Par ailleurs, il serait abusif de lui imputer toute la responsabilité de la polarisation des théories et des schémas d'explication des changements socio-économiques sur les facteurs environnementaux et matériels et sur l'économie de la production. D'une part, en effet, il n'a nullement empêché par le passé des interprétations des activités de pêche qui prenaient en compte des dimensions historiques et institutionnelles bien plus larges (on pense, parmi d'autres, aux travaux du biologiste J. Daget et du géographe J. Gallais dans le delta intérieur du Niger). D'ailleurs, le paradigme halieutique "pur et dur" peut être remis en cause par des tenants d'un domaine halieutique spécialisé, comme le montre la réévaluation par un historien et un biologiste de l'un des piliers de la connaissance halieutique : le discours de la ressource limitée et menacée (Pavé et Charles-Dominique 1999). D'autre part, les courants académiques eux-mêmes ont contribué à la focalisation des études sur les pro-

---

22. Laloë 1995 et 1999.

cessus directement liés à la production. Des influences théoriques diverses ont généralement privilégié ce niveau d'interprétation, comme l'économie néo-classique, le courant néo-marxiste en sciences sociales, l'écologie culturelle et l'anthropologie économique.

Il reste que la prégnance du paradigme halieutique, lorsqu'il s'avère trop hégémonique au nom de l'interdisciplinarité, contribue à limiter, voire à empêcher, la prise en compte de la dimension institutionnelle plus large des activités de pêche sans laquelle on ne peut comprendre leur dynamique remarquable. Si le paradigme halieutique n'empêche pas une approche comparative, son point de départ naturaliste, technique et productiviste ne fournit pas d'outils pour construire une approche comparative problématisée, dès lors qu'il s'agit d'expliquer les changements de la pêche et des sociétés de pêcheurs au regard de dynamiques institutionnelles plus larges. Comme le montre Jean-Claude Nguingiri dans sa contribution, le comparatisme halieutique peut aisément conduire à une comparaison assez schématique et stérile, faute de se placer du point de vue des acteurs locaux, de considérer les contextes locaux toujours particuliers, de prendre en compte l'ensemble des activités dans lesquelles évoluent les pêcheurs, et faute aussi de considérer les activités et les communautés de pêcheurs dans leur trajectoire historique.

La revue de la littérature sur les pêches artisanales permet déjà de comprendre une des raisons pour lesquelles ce domaine est rarement invoqué dans les débats sur les changements socio-économiques contemporains en Afrique de l'Ouest, en dépit de sa richesse empirique. La plus grande partie de cette littérature est restée longtemps basée, plus ou moins explicitement, sur ce que nous avons appelé le paradigme halieutique, qui n'a pas développé de véritable problématique du changement<sup>23</sup>. En outre, diverses raisons, institutionnelles et académiques, se sont conjuguées pour construire un champ de recherche spécialisée, qui est aussi un champ de pouvoir et de légitimité scientifiques. On ne peut que constater que, contrairement par exemple aux recherches sur l'agriculture, le pastoralisme ou le commerce en Afrique, le champ des études halieutiques est resté particulièrement confiné dans l'auto-affirmation de sa spécificité. Les tentatives successives pour établir un sous-champ disciplinaire (par exemple

---

23. Nous empruntons cette idée à Emmanuel Charles-Dominique (communication personnelle).

l'anthropologie maritime ou l'économie des ressources) ou interdisciplinaire (la bio-économie des pêches, la socio-économie des pêches ou, plus récemment, "l'halieutique") ont renforcé la fermeture sur elles-mêmes des études sur la pêche et les sociétés de pêcheurs.

L'explication des profonds changements qu'ont connu et que continuent de connaître la pêche piroguière et ses institutions est restée dans la littérature spécialisée une affaire interne à la pêche, indépendante de la dynamique du contexte institutionnel plus large qui caractérise l'ensemble des pays ouest-africains. Ce faisant, par son excessive spécialisation, le savoir fondé sur le paradigme halieutique est resté largement déconnecté des débats récents en sciences sociales, tant empiriques que théoriques, sur des questions clés des changements sociaux et économiques des sociétés africaines contemporaines, sur lesquels, pourtant, le domaine de la pêche artisanale est précisément en mesure de fournir des informations originales. C'est ce que nous allons essayer de montrer maintenant à propos de l'histoire et des identités des sociétés de pêcheurs et à propos de leurs formes d'organisation.

## **La pêche et les identités de pêcheurs comme constructions historiques et sociales**

### ***La spécialisation dans la pêche : les paradoxes de l'interprétation halieutique***

La spécialisation de certains groupes ethniques dans la pêche est un phénomène abondamment décrit. Dans la pêche continentale, cette spécialisation est un phénomène ancien (par exemple les Subalbe dans la vallée du fleuve Sénégal ou les Bozo et les Somono du Niger). Dans la pêche maritime, elle a considérablement augmenté au cours de ce siècle, surtout depuis la seconde guerre mondiale et plus encore avec la motorisation des pirogues, à partir des années soixante et soixante-dix, qui a obligé les pêcheurs à rentrer dans une logique d'accumulation et d'amortissement du capital investi. Toutefois, seulement 10% des marins pêcheurs piroguiers peuvent être aujourd'hui considérés comme des pêcheurs spécialisés (Haakonsen 1992a). Ces 10% se recrutent dans une dizaine de groupes

ethniques, comme les Fante, les Ga et les Ewe au Ghana, les Wolof, les Lébou et les Niominka du Sénégal et différents groupes en provenance de la côte togolaise, béninoise et nigériane, alors que l'ensemble des pêcheurs ouest africains se répartit entre environ 80 ethnies<sup>24</sup> (cf. cartes 4 à 7 de localisation des groupes de pêcheurs en annexe).

Les premières explications de cette spécialisation sont clairement inspirées du paradigme halieutique. Elles s'appuyaient d'abord sur les études des pêches continentales, en particulier celles des biologistes et géographes des années quarante et cinquante, qui mettaient l'accent - avec raison - sur la mobilité de la ressource halieutique. On interpréta la spécialisation comme la conséquence unilatérale d'une stratégie d'adaptation écologique par la mobilité géographique et saisonnière (Gallais 1958 et 1967). Puis, à propos du milieu maritime, on expliqua les changements et les développements technologiques à travers l'adaptation aux cycles bio-écologiques naturels. On peut noter, en effet, une certaine corrélation entre l'ancienneté de la spécialisation des groupes de pêcheurs et la présence de conditions bio-écologiques et géomorphologiques favorables à l'exercice de la pêche, en particulier la présence du phénomène saisonnier de remontée d'eau froide (*upwelling*) (cf. carte 1 et Chauveau 1991c). Bien que le terme d'écologie culturelle ne fût pas utilisé, chercheurs et experts attribuaient en général l'inégale spécialisation des groupes de pêcheurs aux "traditions" et aux identités "ethnico-professionnelles" forgées par cette adaptation aux conditions environnementales et à leurs changements naturels saisonniers. Les connaissances et les savoir-faire auxquels prédisposeraient la tradition culturelle et l'ancienneté dans la pêche expliqueraient en outre l'aptitude des pêcheurs les plus spécialisés à adopter les innovations techniques, ainsi que leur tendance à étendre leurs activités par des migrations dans les zones de pêche occupées par des pêcheurs moins spécialisés et moins compétents.

Ces interprétations font toutefois apparaître d'importants paradoxes dès lors que l'on prend en compte les connaissances empiriques sur les dynamiques des pêches piroguères. Un premier paradoxe est que, très

---

24. Ces chiffres sont présentés uniquement à titre indicatif, étant donné les sérieux problèmes de quantification et de définition des concepts de "spécialisation" et de "groupes ethniques". Cette petite minorité de pêcheurs est responsable de la plus grande partie des débarquements de poisson commercialisés et de la quasi-totalité des exportations de la pêche artisanale, qui représente une part importante des exportations africaines totales de poisson, de crustacés et de céphalopodes.

souvent, des groupes de pêcheurs estimés médiocres praticiens par rapport aux pêcheurs migrants dans leur région d'origine, sont considérés comme des spécialistes reconnus lorsqu'ils sont eux-mêmes en situation de migration (par exemple les Xwla et Xweda du littoral bénino-togolais, les Niominka du Saloum, au Sénégal, les Yoruba et les pêcheurs du delta maritime au Nigeria).

Un deuxième paradoxe est qu'une forte spécialisation dans la pêche peut ne pas faciliter l'adoption des innovations technologiques économiquement les plus efficaces à un moment donné ou le choix de nouvelles espèces cibles plus en rapport avec l'état des ressources. Par exemple, l'adoption de nouvelles techniques ou de nouvelles espèces cibles peut entraîner des coûts de transaction trop élevés, eu égard aux formes de coordination qui prévalent au sein des communautés locales les plus spécialisées dans la pêche commerciale, notamment entre pêcheurs et transformatrices ou entre pêcheurs et mareyeurs (Delaunay 1995).

Un troisième paradoxe est que ce sont les groupes ethniques de pêcheurs qui passent pour être les plus exclusivement spécialisés dans la pêche, ou qui se revendiquent comme tels, qui connaissent la pluri-activité la plus importante. La pluri-activité au sein des communautés de pêcheurs a concerné historiquement, ou concerne aujourd'hui tant des activités associées à la pêche (marins embarqués sur les bateaux de pêche industrielle) et à la navigation (transport, échanges commerciaux à distance, contrebande, manutention à bord de cargos ou dans les ports), que des activités qui n'ont apparemment aucun rapport avec l'identité "ethnico-professionnelle" fondée sur la pêche et la navigation, comme les activités artisanales et de service de type urbain ou encore les activités agricoles (maraîchage, cultures pérennes commercialisées).

Un quatrième paradoxe concerne le processus d'essaimage des sociétés de pêcheurs les plus spécialisés dans la pêche commerciale. Comme Jorion (1985b et 1988) l'a bien mis en évidence pour les pêches maritimes, cette expansion ne s'est pas faite principalement, dans le temps, par extension progressive de migrations déterminées par les cycles spatio-temporels naturels de la ressource, mais par la mise en œuvre de stratégies de "migrations à longue distance" qui nécessitent des réseaux organisés d'information et des organisations de diaspora qui dépassent les seules activités de pêche. Ce type de migration est également présent dans l'histoire des pêches continentales (Somono dans le fleuve Sénégal et sur la Petite côte du Sénégal dès le début du siècle ; "remontée" des pêcheurs

nigériens dans les parties nigériennes et maliennes du fleuve Niger). Il prend de plus en plus d'importance dans la période contemporaine (installation de jeunes Bozo et Somono loin de leur zone antérieure de migration dans la partie malienne du fleuve Niger, comme le montre la contribution de Kassibo dans cet ouvrage ; Bozo dans les lagunes et les lacs de barrage de Côte d'Ivoire : Kassibo 1996 et Jul-Larsen et Kassibo 1999). En outre, ces migrations ont aussi des répercussions importantes sur les institutions des sociétés d'origine et contribuent aux transformations de leur propre identité ethnique.

L'explication de l'ethnogénèse des sociétés de pêcheurs et de leur essaimage par adaptation à l'écologie de la ressource se révèle être, par conséquent, une explication ad hoc. En ne considérant que les conditions d'usage immédiat des ressources halieutiques, à un moment donné, cette explication conduit à une "naturalisation" et à une "biologisation" des structures sociales des sociétés de pêcheurs (Pálsson 1989, Breton 1997) et ignore les préconditions économiques et surtout politiques et sociales qui expliquent l'accès aux ressources, leur usage et leur contrôle. Le "succès" de la reproduction économique et sociale des groupes de pêcheurs dépend moins de leur prédisposition culturelle à l'exploitation des ressources naturelles que d'un ensemble d'aspects organisationnels et institutionnels variés, qui peuvent d'ailleurs se révéler contradictoires : capacité d'organisation vis-à-vis des contraintes et des ressources économiques, sociales et politiques dans des contextes fluctuants et toujours particuliers ; "sentiers de dépendance" des dynamiques de l'activité et des techniques de pêche liés à l'organisation interne des communautés ; influence de régulations institutionnelles et organisationnelles beaucoup plus larges, dans lesquelles sont enchâssées les activités et les institutions et organisations halieutiques proprement dites.

Les recherches récentes sur l'histoire de la pêche en Afrique de l'Ouest et sur l'anthropologie des sociétés de pêcheurs permettent de confirmer que l'activité de pêche et les identités ethnico-professionnelles des communautés de pêcheurs ne relèvent pas principalement de mécanismes internes et spécifiques à ces groupes, mais relèvent d'une construction sociale et historique qui s'inscrit dans des processus de "frontière" tels que les décrit Igor Kopytoff (1987), beaucoup plus larges et complexes.

### ***Une réévaluation des trajectoires historiques des sociétés de pêcheurs***

Les sociétés de pêcheurs ont considérablement varié dans le temps, dans l'espace, dans leur composition et dans leur organisation<sup>25</sup>. Il serait bien imprudent de vouloir reconstituer rétrospectivement, à partir de la configuration actuelle, le paysage halieutique des grands pays actuels de pêche migrante spécialisée (comme le Sénégal, le Ghana ou, pour la pêche continentale, le Mali) un ou deux siècles plus tôt. On sait bien que la plupart des pêcheurs aujourd'hui spécialisés dans la pêche commerciale et dans les migrations à grande distance s'identifient (ou sont identifiés) à des groupes qui ont été confrontés, à travers l'histoire, à des possibilités, à des contraintes et à des choix qui débordent très largement du domaine de la pêche et qui concernent tous les aspects de l'histoire économique et sociale de la région. Bien que la nature des processus ne diffère pas fondamentalement en milieu continental et en milieu maritime, on distinguera les pêcheurs continentaux, chez qui le système de caste constitue un élément particulier de construction sociale, et les pêcheurs maritimes.

Concernant le cas des pêcheurs continentaux, on peut d'abord observer que, comparativement à bien d'autres continents (notamment en Asie), la discrimination statutaire des pêcheurs liée au système des castes est beaucoup moins prononcée en Afrique (Gunda (ed) 1984). Par exemple, dans l'ordre social des Haalpulaar du Sénégal et de Mauritanie, les Subalbe "pêcheurs" constituent une catégorie qui n'entre pas dans le système hiérarchique des castes, au contraire d'autres activités matérielles censées caractériser les différentes castes. Ils relèvent d'un registre de classification qui les réunit aux autres groupes non castés et libres, et qui les distingue simultanément des hommes libres pratiquant principalement l'agriculture et des familles nobles et maraboutiques. Leur position statutaire relève en réalité autant de l'organisation politique de l'ensemble haalpulaar que d'une spécialisation en termes d'occupation professionnelle,

---

25. Hendrix 1983, Diaw 1983 et 1992, Stone (ed) 1985, Chauveau 1981, 1986 et 1991a et c, Chauveau (ed) 1989, Pélissier 1989. Concernant des groupes ou des pays particuliers : Surgy 1966 et 1969, Roberts 1981, Vercrujssse 1984, Chauveau 1985, Verdeaux 1986, Kassibo 1988, Greene 1988 et 1996, Henry 1989, Gutkind 1989, Fay 1989a et 1989b, Delaunay 1991b, Odotei 1991b, Bouju 1992, Cormier-Salem 1992a, Grove et Johansen 1968, Le Cœur 1994.

comme le suggère bien la notion "d'écologie politique" utilisée à propos de la structure sociale haalpulaar par Schmitz et Boutillier (1987). Les cas des Bozo et des Somono du delta intérieur du Niger, souvent invoqués à propos de l'identité ethnico-professionnelle des pêcheurs, sont analogues. Certes, on sait bien que, même avant l'établissement de la Dinah peul au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les identités bozo et somono étaient intimement liées à l'activité de pêche. Mais elles étaient, aussi intimement, attachées à la structure politique hiérarchique des royaumes bambara et aux dispositifs mis en œuvre pour contrôler les diverses composantes de la population. Ainsi, le qualificatif de "bozo" renvoie autant à la qualité de "premiers occupants" (dominés par les conquérants bambara, mais non fonctionnellement intégrés dans leurs États) qu'à celle de pêcheurs, et celle de "somono" à une double identification, professionnelle autant que politique, du fait de leurs fonctions officielles de pêcheur et de transporteurs fluviaux dans le système politique impérial ou théocratique (Fay 1994a et dans cet ouvrage, et Kassibo 1994 et dans cet ouvrage). Un autre exemple est celui des Imraguen en Mauritanie. Ils constituaient (et demeurent partiellement) des groupes asservis par des tribus maures de l'intérieur. Leur spécialisation dans la pêche (mais aussi dans la fourniture de produits d'entretien corporel tirés de la graisse du poisson et, peut-être, dans les opérations d'échanges commerciaux dans les points de traite du littoral saharien antérieurement au XVIII<sup>e</sup> siècle) était déterminée par le système politique maure, beaucoup plus que par un attachement identitaire à un mode de vie.

La question de la spécificité des identités "ethnico-professionnelles" de pêcheurs dans les zones de pêche continentale, où des groupes d'origines différentes sont soumis à des structures politiques hiérarchisées, soulève par conséquent le problème de la multiplicité des registres qui interviennent dans la constitution de ces identités. Une telle "labelisation" est le résultat du recouvrement et du renforcement variable de distinctions ethniques, professionnelles et statutaires dont l'opérateur principal semble bien être la structure politique elle-même. Un contre-exemple peut-être donné chez les Wolof du quartier de pêcheur de Guet Ndar, à Saint-Louis du Sénégal. Cette communauté s'est établie sur le littoral à une époque relativement récente, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (Chauveau 1981). Elle s'est développée en étroite relation avec l'établissement colonial de Saint-Louis, à partir d'éléments de population hétérogènes originaires du Waalo, du Kayor et de la vallée du Sénégal (notamment par l'établissement d'auxiliaires de la navigation coloniale, d'esclaves et d'affranchis,

de transporteurs fluviaux, de pêcheurs de fleuve qui ne se sont tournés que progressivement vers la pêche en mer). La référence aux origines de caste semble s'être considérablement atténuée, surtout dans l'exercice quotidien des activités de pêche maritime, sous l'effet conjugué d'un contexte politique particulier, à l'écart de l'emprise des royaumes wolof, d'une part, et d'un contexte environnemental, celui du milieu marin, moins propice à un contrôle territorialisé par le pouvoir politique, d'autre part.

Enfin, il faut souligner que l'identité "ethnico-professionnelle" de pêcheurs n'est absolument pas incompatible avec l'exercice d'autres activités, en particulier agricoles. De nombreuses observations montrent même que celles-ci prennent d'autant plus d'importance que la pêche continentale est confrontée à une forte pression sur les ressources (cf. Kassibo dans cet ouvrage, à propos des Bozo au Mali).

La complexité des trajectoires historiques des présumées "ethnies de pêcheurs" du littoral maritime est encore plus importante. Une variété de tendances, quelquefois contradictoires, y ont entremêlé leur influence. Si l'on peut identifier des foyers de pêche et de navigation très anciens, l'intensité de leurs activités et leur distribution dans l'espace a varié considérablement (cf. carte 1). Certains se sont développés (comme la presque île lébou du Cap-Vert ou le littoral fante du Ghana), d'autres ont régressé (comme chez les habitants des îles Bissagos en Guinée Bissao, les Sherbro de Sierra Léone, les Krou du Libéria, les Aladian de Côte d'Ivoire et les Vili du Congo). D'autres importants foyers de pêche, qui passent pour anciens, ne se sont spécialisés en réalité que relativement récemment (c'est le cas du quartier des pêcheurs wolof de Guet Ndar, à Saint-Louis, précédemment évoqué; c'est le cas aussi des marins pêcheurs migrants popo étudiés par Jorion et dont traite la contribution de Jul-Larsen). En outre, sur une même portion du littoral (par exemple chez les Lébou et les Sérèr du Sénégal ou chez les Fante et les Ewé du Ghana), la spécialisation ne concerne pas au même degré les différentes communautés villageoises.

Ces variations ont été fortement dépendantes de phénomènes historiques comme l'établissement d'autorités politiques de natures diverses<sup>26</sup>, l'importance des échanges économiques (dès avant la conquête coloniale, ce qui explique les importantes activités maritimes précoloniales des lit-

---

26. Par exemple les "cités-états" du delta maritime du Niger, les confédérations de villages fante, l'influence des Etats les plus puissants de l'Hinterland comme celui du Bénin, de l'Ashanti ou des différents Etats yoruba, et, bien sûr, l'établissement de centres portuaires et urbains sur le littoral atlantique par les pouvoirs coloniaux.

toraux du Sénégal et du golfe du Bénin), ainsi que l'intégration historique des activités de pêche à un ensemble d'activités économiques diversifiées (navigation de transport, passage de barre, activités agricoles de subsistance et d'exportation, exploitation de sel marin, guerres, rapines et contrebande, etc.) (cf. carte 2).

De nombreux indices montrent que les groupes de pêcheurs aujourd'hui les plus spécialisés dans la pêche maritime et les migrations à grande distance (et qui se réclament le plus volontiers d'une identité ethnico-professionnelle spécifique et "traditionnelle") sont issus en réalité de populations d'origine hétérogène. Ces populations se sont établies, pour des raisons diverses, autour des premiers centres urbains des littoraux du Sénégal, de Sierra Leone, du Ghana et des autres pays du golfe du Bénin (cf. carte 2). Ces *ports of trade*, pour reprendre l'expression de K. Polanyi, étaient voués, depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, à assurer l'intermédiation entre, d'un côté, les ensembles économiques et politiques africains du littoral et de l'arrière-pays et les intérêts commerciaux européens. Ils regroupaient les notables et les gens du commun originaires des populations autochtones, les intermédiaires des autorités politiques et des commerçants de l'intérieur et leurs auxiliaires, les représentants des compagnies européennes, les esclaves des notables africains comme des compagnies européennes, les employés, ouvriers, manœuvres, artisans, passeurs de barre, pilotes, interprètes et, souvent, pêcheurs appointés par ces compagnies, aventuriers et aventurières attirés par ces lieux de vie singuliers, ou encore des groupes de population du littoral ou de l'intérieur chassés par l'insécurité politique et la chasse aux esclaves. Les opportunités économiques qu'offraient ces premiers centres urbanisés étaient extrêmement variées et il est très probable que la pêche commerciale y était une activité rentable, combinée avec d'autres activités ou répondant à la fluctuation de ces autres activités. Inversement, les pêcheurs pouvaient vraisemblablement opter, selon les circonstances, pour d'autres occupations si celles-ci étaient plus rentables et s'ils étaient en mesure de mobiliser les ressources économiques, sociales et politiques nécessaires.

Aujourd'hui, les sociétés du littoral qui passent pour être les plus anciennement spécialisées dans la pêche sont le résultat d'une construction historique particulièrement complexe. On sait, par exemple, comment l'introduction de la cacaoculture au Ghana depuis la fin du siècle dernier a provoqué de vastes migrations de population du sud et centre du pays vers les régions forestières de l'intérieur. Parmi ces migrants, se trouvaient

des Fante du littoral. Plus tard, des Fante ont également migré à partir du littoral à la recherche de terres pour la production vivrière. Parmi eux, il y avait des pêcheurs et, aujourd'hui, on retrouve des descendants de ces migrants qui se sont, de nouveau, investis dans la pêche. Dans le cas d'autres Fante (Gutkind 1989) et des Xwla du Bénin (Jul-Larsen 1994), on sait qu'ils ont rejoint la pêche à plein temps après la disparition progressive, à partir des années 50 et de la construction des ports modernes, des métiers portuaires qu'ils exerçaient, comme *canoemen* à bord des baleinières de déchargement ou comme manœuvres à terre. Au Sénégal, la spécialisation dans la pêche maritime migrante des passeurs de barre, pilotes, transporteurs, commerçants, pêcheurs de fleuves et petits agriculteurs urbains du quartier de Guet Ndar à Saint-Louis, loin de résulter d'une prédisposition halieutique, fut favorisée par la crise de ces différentes activités à partir du début du siècle et précipitée par le transfert de Saint-Louis à Dakar du siège de la capitale du pays. C'est ainsi que les premières familles de pêcheurs wolof de Saint-Louis installés de manière permanente à Mbour, trois cents kilomètres au sud, aux alentours des années 40, y acquirent aussi des terres pour y cultiver l'arachide. L'exemple des Subalbe (groupe considéré comme spécialiste de la pêche dans la société haalpulaar de la moyenne vallée du fleuve Sénégal), qui pêchent dans le Saloum et la Casamance, démontre également la flexibilité des occupations professionnelles chez les pêcheurs. Beaucoup proviennent de groupes venus non pour pêcher mais pour s'adonner à la culture de l'arachide, et ils se remirent à la pêche lorsque l'économie arachidière entra définitivement en crise. S. Bouju (1994) donne de nombreux exemples de même nature dans le cas de la Guinée. Les anciens ou actuels pêcheurs du littoral, d'origines variées, sont issus de groupes de migration dont les occupations étaient tout à fait étrangères à la pêche : Sousou venus sur le littoral бага pour cultiver l'arachide, Peuls de Conakry qui accompagnèrent l'Almamy du Fouta en résidence surveillée dans la capitale de la colonie, Krumen restés à Conakry après avoir été employés comme manœuvres pour la construction de la ville, Créoles commerçants qui constituèrent le plus important groupe de pêcheurs spécialisés, Sénégalais dont certains faisaient partie du petit personnel de l'administration coloniale...

L'urbanisation, la diffusion de l'instruction scolaire et les opportunités de spéculation et d'emplois nouveaux qu'elles ont créés ne sont pas moins importantes pour les populations de pêcheurs que pour les autres, en dépit de l'image tenace qui fait des quartiers urbains de pêcheurs des

ghettos coupés du reste du monde. On sait que les communautés lébou de Dakar, ébrié d'Abidjan et douala au Cameroun ont tiré parti de leurs concessions foncières et de la scolarisation pour occuper une place économique et politique locale incontournable dans ces grandes capitales. On peut ajouter l'exemple des pêcheurs yoruba du village de Aiyetoro, créé en 1947 par un prophète de l'église Aladura pour construire une cité utopique hors de l'univers souillé de Lagos. Dans ce cas, l'appartenance à une religion nouvelle a été un élément déterminant de développement de leurs activités de pêche, tant artisanale qu'industrielle (Barrett 1971 et 1973).

### *La construction sociale des identités ethniques et professionnelles des pêcheurs*

Aujourd'hui, la grande majorité des pêcheurs qui revendiquent ou auxquels on attribue une longue tradition ethnique et professionnelle appartiennent donc, en réalité, à des ethnies, des communautés ou des familles qui ont pendant longtemps dépendu d'une multitude d'autres occupations. Eux-mêmes ont pu avoir une expérience dans quasiment tous les domaines de la vie quotidienne ouest africaine. La majorité des pêcheurs actuels pratique une diversité d'autres activités économiques supplémentaires et, dans beaucoup de cas, il n'est même pas certain que la pêche constitue leur activité productive principale ou le restera quelques années après<sup>27</sup>. La pêche ne représente donc qu'une possibilité de vie parmi beaucoup d'autres, et les gens choisissent et combinent leurs activités productives pour des raisons souvent bien différentes que ne le laisse à penser la notion d'identité liée à la pêche<sup>28</sup>. La stabilité des pêcheurs

---

27. C'est de plus en plus le cas avec le développement de pêcheries dont les techniques nécessitent peu de qualification de la part de la plus grande partie des équipages, comme auparavant les sennes tournantes coulissantes et aujourd'hui la pêche des céphalopodes. Par exemple, le développement spectaculaire de la pêche artisanale du poulpe en Mauritanie (pour l'exportation sur les marchés japonais et européen) depuis une dizaine d'années s'explique par l'entrée massive dans la pêcherie (facilitée par la simplicité des techniques de capture du poulpe) de déflatés et de chômeurs, de migrants mauritaniens rapatriés du Sénégal après les événements de 1989, ou de migrants d'autres pays d'Afrique de l'ouest en attente d'une opportunité de départ clandestin en Europe à partir de Nouadhibou (Dia 1998).

28. On connaît bien, par exemple, l'aptitude des pêcheurs à tirer partie de leurs facilités de déplacement pour s'adonner à des activités de contrebande et autres trafics illicites, hautement rémunérateurs. C'est ainsi qu'au début des années 90, une partie des pêcheurs de Conakry avaient abandonné la pêche pour se livrer à la contrebande de l'essence.

dans l'activité de pêche durant leur vie active est par conséquent probablement beaucoup moins prononcée qu'on ne l'imagine souvent. Rencontrer un pêcheur aujourd'hui ne signifie pas obligatoirement qu'il l'était l'année dernière, et encore moins que son père ou son grand-père était pêcheur comme lui. Inversement, des ressortissants d'ethnies versées depuis longtemps dans la pêche peuvent opter, selon les circonstances ou durablement, pour des stratégies de sortie de cette activité.

Cela peut expliquer le paradoxe, déjà évoqué, que le recrutement de pêcheurs dans la pêche artisanale, plus fluctuant et labile qu'on ne l'imagine souvent, l'est de manière encore plus prononcée parmi les pêcheurs les plus spécialisés. Ce paradoxe s'explique mieux si l'on considère que la spécialisation dans la pêche a pour effets simultanés, d'un côté, d'ouvrir aux pêcheurs des opportunités alternatives plus importantes dans le contexte urbain, auquel cette spécialisation est souvent associée, et, d'un autre côté, de nécessiter la constitution de réseaux d'occupation et d'information diversifiés afin de gérer de manière pragmatique le patrimoine mobilisé, dans un contexte incertain et risqué.

Malheureusement, la polarisation des études concernant la pêche et les pêcheurs artisanaux africains sur la production et les processus de travail halieutique fait que l'on connaît encore assez mal la manière dont les communautés et les individus combinent ces différents éléments, même si les biographies de pêcheurs dont nous disposons éclairent significativement cette question. Pourtant, l'identité de pêcheur continue d'être revendiquée, tant en milieu continental que maritime, et de jouer un rôle décisif dans la construction socio-économique des espaces d'exploitation des ressources halieutiques.

En réalité, le rôle de cette référence identitaire est souvent inattendu et consiste plutôt à ajuster les nouvelles positions acquises dans la pêche aux référents identitaires de sens commun, plutôt que l'inverse. Comme le montre Kassibo (1996) à propos des nouvelles migrations de pêche vers la Côte d'Ivoire, les pêcheurs s'identifient tous comme Bozo, alors qu'une enquête parmi les migrants démontre que probablement pas plus de 5 % de ces pêcheurs sont d'origine bozo (la plupart sont des agriculteurs ou des éleveurs d'origines malienne et burkinabè). Ce cas de manipulation identitaire est courant. On le retrouve en Côte d'Ivoire, où les pêcheurs ghanéens des environs d'Abidjan, quelles que soient leurs origines, se disent et sont désignés comme *aouwan* parce que les premiers pêcheurs ghanéens à s'installer étaient des Ewé originaires d'Anlo. On le trouve égale-

ment parmi les pêcheurs migrants "popo", composés en réalité de divers groupes *xwla*, *xweda*, *mina* et *éwé* originaires du Bénin, du Ghana et du Togo ; ou encore en Guinée, comme le montre Bouju (1992 et sa contribution dans cet ouvrage) à propos des stratégies de changement identitaire des pêcheurs Baga vis-à-vis des Sousou, alors même que les premiers sont plus anciennement pêcheurs que les seconds.

L'instrumentalisation du référent identitaire dans de nombreux groupes de pêcheurs correspond par conséquent à des enjeux qui conditionnent l'accès aux ressources halieutiques par la médiation de l'accès à des ressources politiques (on cherche à s'associer au groupe des premiers arrivés, ou à ceux qui sont les intermédiaires les mieux placés auprès des autorités locales) ou économiques (pour accéder aux ressources de projets, par exemple). L'invocation d'une "identité de pêcheurs" correspond donc bien à une auto-désignation revendiquée de la part des acteurs locaux, mais elle correspond aussi à des visées que l'on peut qualifier de stratégiques. Par exemple pour renforcer des revendications d'antériorité d'implantation ou de privilèges vis-à-vis de nouveaux venus, et limiter ainsi l'accès des concurrents potentiels aux ressources communes (territoriales, mais aussi administratives et politiques) ou pour sanctionner la reconnaissance par les nouveaux venus du système local d'autorité.

Il est donc extrêmement difficile de parler d'identités historiques ou "traditionnelles" de pêcheurs, même si elles sont revendiquées comme telles. Il n'en reste pas moins que le "jeu" identitaire fait partie des ressources stratégiques mobilisées par les acteurs, dans le déroulement même de leur action, pour construire et aménager les espaces socio-politiques de leurs activités. S'il y a des identités de pêcheurs, elles sont continuellement en train de se faire et peuvent fort bien aboutir à de nouvelles identités, ou à des "néo-traditions". L'examen des évidences historiques comme l'observation des comportements stratégiques des acteurs démontrent clairement le caractère *ad hoc* de l'explication du développement inégal des activités de pêche et de la spécialisation dans les activités de pêche par l'invocation d'identités et de savoir-faire "traditionnels"<sup>29</sup>.

---

29. Comme dans bien d'autres domaines, la culture vient en dernier recours expliquer l'inexplicable et la tradition devient un stéréotype qui n'explique rien du tout mais qui contribue à cacher les véritables enjeux qui se déroulent (Olivier de Sardan 1995).

## **Une réinterprétation de la dynamique des institutions locales au sein des sociétés de pêcheurs.**

On vient de voir comment le développement de la pêche, les trajectoires des communautés de pêcheurs et l'insertion même des acteurs dans l'activité de pêche, plutôt que d'être déterminés par les seuls paramètres de la production et du travail halieutiques dans des contextes isolés, sont le produit de processus économiques, politiques, sociaux et identitaires extrêmement divers et qui concernent de vastes espaces de relations. D'une certaine manière, et quitte à paraître provocateur, on pourrait dire qu'une bonne compréhension des changements considérables qui ont eu lieu dans les pêches piroguières africaines dépend, plutôt que de la connaissance de la pêche elle-même, d'une connaissance approfondie des changements institutionnels intervenus en Afrique de l'Ouest sur les registres politiques, sociaux, identitaires et économiques.

Nous allons développer ce point de vue en réexaminant un certain nombre d'institutions locales, souvent présentées comme caractéristiques des activités de pêche et décrites, en quelque sorte, comme des "institutions halieutiques" : l'organisation des unités de production, l'organisation du mareyage, les formes de coordination mises en œuvre dans les migrations et l'organisation domestique et sociale des communautés locales.

Pour cela, nous n'aurons plus à invoquer le paradigme halieutique en contrepoint de notre propre interprétation, pour la bonne raison que celui-ci ignore ou, plus précisément, n'éprouve pas le besoin de prendre en compte ces institutions pour répondre à la question qu'il se pose : celle des relations entre les conditions bio-écologiques de l'exploitation de la ressource et le procès de travail et de production dans la pêche. Nous devons plutôt nous référer aux interprétations les plus pertinentes<sup>30</sup> des économistes qui se sont intéressés à la question du changement dans les pêches artisanales piroguières africaines, et qui ont soulevé la question du rôle des institutions dans l'histoire et dans la logique économique de ces pêcheries.

À quelles conclusions les analyses économiques des institutions halieutiques ont-elles abouti ? Comment prolonger ces analyses pour mieux rendre compte de la complexité empirique des dynamiques institutionnelles dans la pêche et dans les sociétés où se livrent les activités de pêche ?

---

30. Auxquelles se réfèrent aussi des anthropologues de l'économie comme Quinn (1971) et Gladwin (1971) et, plus récemment, M. C. Diaw (1994).

## *Les analyses économiques des institutions halieutiques*

Pour les économistes auxquels on se réfère ici<sup>31</sup>, il s'agit de comprendre les raisons de la croissance économique dans la production piroguère en ne se limitant pas aux mécanismes généraux de l'offre (l'état des ressources exploitées) et de la demande (pour les besoins de la consommation intérieure ou pour l'exportation). Ils réagissent en particulier contre l'influence des expertises bio-économiques et contre les recommandations des biologistes en matière de développement des pêches, pour lesquels la gestion "rationnelle" se limite à répartir mécaniquement les efforts de pêche en fonction de l'état des stocks et des prix. Attentifs aux caractéristiques empiriques de la pêche artisanale, ils accordent une attention particulière à la place des institutions dans la croissance générale de cette pêche et à l'influence de cette croissance sur les institutions.

À travers des recherches autour de questions comme celles des modes d'investissement, de la limitation des risques et de l'incertitude, de l'accumulation, des relations de crédits, des systèmes de partage et de la commercialisation, ils sont amenés à considérer un certain nombre d'institutions et d'organisations immédiatement attachées à la production, où ils observent des changements substantiels. Ils montrent comment de nouvelles unités de production (les fameuses "compagnies") deviennent de véritables unités d'investissement où les revenus sont assurés et distribués selon le taux de participation et où l'accumulation est rendue possible par des systèmes d'épargne. Ils cherchent également à expliquer comment la migration à longue distance a des effets positifs sur l'accumulation. Ils analysent les formes de coordination entre producteurs et acheteurs de poisson en mettant l'accent sur leur flexibilité et leur efficacité pour assurer le crédit et l'approvisionnement en engins et matériels de pêche. Ils mettent en évidence la transformation des anciens systèmes de partage de

---

31. Il est difficile de faire correspondre à cette orientation un groupe de chercheurs qui se réclameraient d'une tendance commune. Cependant, on trouve un certain nombre de travaux qui la reflètent plus ou moins, notamment Lawson et Kwei 1974, Chaboud 1983 et 1989, Weigel 1985, 1987 et 1989, Weber 1982 et 1994, Fréon et Weber 1983. Ces économistes ne faisaient pas, en général, explicitement référence à l'économie institutionnelle (ancienne ou "néo"). J.-Ph. Platteau s'est, quant à lui, situé de manière systématique dans le cadre de la nouvelle économie institutionnelle, en renouvelant certains de ses postulats, comme nous le verrons.

la pêche au sein des unités de pêche pour mieux assurer la disponibilité en force de travail pour les pêcheurs qui sont en mesure d'investir.

La prise en compte et l'analyse de ces changements amènent ainsi les économistes à une conclusion nuancée sur les tendances générales de transformation de la pêche artisanale, en particulier pour la part de celle-ci qui est la plus avancée dans le processus de spécialisation marchande. D'un côté, on note l'établissement d'un nouveau mode de production proche du mode de production capitaliste où, si le terme capitaliste n'était pas utilisé, le caractère "moderne" qui caractérise les institutions de production. D'un autre côté, on souligne la coexistence d'autres institutions, comme les institutions domestiques, familiales, matrimoniales ou clientélistes, qui continuent à jouer un rôle important dans la production, par le mode de recrutement de la force de travail, par les conventions entre pêcheurs et mareyeurs ou par les formes d'accès au crédit. Mais, dans ces analyses, les institutions non marchandes sont, d'une façon ou d'une autre, toujours subordonnées aux nouvelles institutions de la production à travers des solutions pragmatiques et flexibles. On pourrait dire que, dans l'interprétation par les économistes des dynamiques de changement de la pêche artisanale africaine (que nous schématisons quelque peu), même les institutions coutumières prenaient un caractère partiellement capitaliste.

Jean-Philippe Platteau s'est inspiré de ces travaux, mais un point de départ différent et un projet théorique plus cohérent, basé sur l'approche de la nouvelle économie institutionnelle, l'ont conduit à des conclusions différentes (Platteau 1989b). Tout en tenant compte des changements substantiels qui se sont produits dans les pêches piroguères, il se propose de comprendre pourquoi la croissance se produit davantage dans la pêche artisanale que dans la pêche industrielle, et pourquoi on n'observe pas de transition de la pêche artisanale vers des formes plus industrielles comme le prévoient les théories économiques conventionnelles de la transition institutionnelle (par exemple Lawson 1968 et Lawson et Kwei 1974). Platteau reste ainsi fidèle au questionnement de l'économie politique classique quant au développement et à la croissance économiques, qui doivent intervenir par la transition des normes et des institutions "traditionnelles", caractérisées par une base identitaire limitée et par une "morale restreinte", à des institutions "modernes", dépersonnalisées et à base de "morale généralisée"<sup>32</sup>.

---

32. Pour une discussion théorique sur ce thème, indépendamment du cas des pêches, cf. Platteau 1993.

Mais la réponse qu'il propose bouleverse la conclusion de ses collègues. Pour lui, les formes organisationnelles de l'économie de la pêche artisanale, qui accompagnent sa croissance, ne se sont pas "modernisées"; elles demeurent traditionnelles, et c'est précisément pour cela qu'elles sont plus efficaces que les institutions modernes et qu'elles permettent le développement du secteur artisanal<sup>33</sup>. Dans les pays en voie de développement, en effet, l'augmentation de la demande s'accompagne de systèmes de marché imparfaits, c'est-à-dire de marchés où les coûts de transaction sont considérables à cause d'une information incomplète et distribuée de manière asymétrique. Selon Platteau, les formes institutionnelles de la pêche artisanale, telles qu'elles ont été analysées par ses collègues, sont efficaces non parce qu'elle prennent des allures capitalistes, mais parce qu'elles restent intégrées à un environnement institutionnel à base identitaire et morale restreinte. Cet environnement institutionnel réduit les coûts de transaction, le risque et l'incertitude et assure une efficacité économique supérieure à celle que pourrait assurer, dans un contexte de marchés imparfaits, une économie purement capitaliste<sup>34</sup>.

Par rapport aux analyses économiques précédentes, qui voient dans la modernité et le caractère para-capitaliste des institutions halieutiques la clé de la croissance de la pêche artisanale africaine, l'avantage de cette interprétation par l'économie des institutions réside dans une interprétation du développement régional des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest plus proche des observations empiriques<sup>35</sup>. Cet aspect novateur et la cohérence de l'analyse de cet auteur justifient que l'on s'y réfère abondamment dans la suite de cette introduction.

---

33. Platteau considère aussi que, si les conditions normales de fonctionnement du marché venaient à être remplies, une organisation sociale "moderne" serait bien sûr économiquement plus efficace.

34. Au sein de la nouvelle économie des institutions, Platteau se situe par conséquent dans une perspective paradoxale et originale qui, d'une part, contredit l'hypothèse que les institutions les plus efficaces d'un point de vue économique sont forcément les institutions marchandes de l'économie capitaliste, mais admet, d'un autre côté, que dans le processus d'évolution institutionnelle, ce sont ces mêmes institutions "modernes" qui s'imposent comme les plus efficaces dans la longue durée.

35. On peut évidemment repérer des analogies entre l'interprétation de Platteau et certaines analyses sociologiques et anthropologiques antérieures de l'évolution de la pêche artisanale, comme celle de l'articulation des formes de production chez les pêcheurs fanti de Verduyn (1984), qui conclut néanmoins à la pénétration décisive du mode de production capitaliste dans les institutions halieutiques; ou, surtout celle du caractère "post-capitaliste" des pêches artisanales de Breton (1985).

Nous allons voir maintenant que la complexité empirique des "institutions halieutiques" locales est cependant encore plus importante que ne le supposent Platteau et les économistes du changement institutionnel, et que l'analyse de leurs dynamiques nécessite de les resituer dans des changements institutionnels qui vont non seulement bien au-delà du registre de la production et de l'économie, mais encore bien au-delà de l'activité de pêche.

### ***Les unités de pêche comme arènes de confrontation et de négociation***

Les changements dans le recrutement et l'organisation des unités de production sont un élément fondamental de la dynamique de la pêche artisanale. On dispose pourtant de peu d'analyses empiriques précises sur le sujet, plutôt anciennes (Quinn 1971, Diaw 1981, Jorion 1985b), ou axées sur le résultat économique des unités (Fréon et Weber 1983) ou sur le thème du partage du produit (Diaw 1994, Bouju 1994)<sup>36</sup>.

C'est en particulier le cas des grandes unités de pêche organisées dans le cadre de migrations à distance. Elles sont caractéristiques de la pêche commerciale spécialisée au Sénégal et dans les pays du golfe de Guinée (où elles sont appelées "compagnies"). Ces unités mobilisent un effectif imposant de membres d'équipage (d'une dizaine à une trentaine de marins, hiérarchisés selon leur fonction et leur compétence) et un capital important (embarcations, moteurs et engins de pêche, le plus souvent des sennes tournantes coulissantes ou des grands filets dérivants). Les (co)propriétaires des unités, généralement eux-mêmes pêcheurs actifs ou "retraités", accèdent par crédit à ce capital. Ces unités de pêche sont représentatives d'une situation où les changements technologiques des engins de pêche nécessitent aussi une plus grande intensité de travail (par exemple dans le cas des sennes tournantes coulissantes). Elles sont aussi représentatives d'un processus de transformation des unités de production à base familiale vers des unités qui dépendent de ressources extérieures, tant en capital qu'en main d'œuvre, ce qui pose aux propriétaires les pro-

---

36. Nous n'aborderons pas ici de manière détaillée la question des systèmes de part et de leur évolution, qui mériterait certainement une analyse systématique (cf. en particulier Diaw 1994 et Bouju 1994).

blèmes de la rentabilité des investissements et de la mobilisation de la main d'œuvre. Enfin, dans le cas fréquent de copropriété associant des individus qui ne se définissent pas par leur appartenance commune à un groupe familial, elles nécessitent un nouveau type de gestion puisque le revenu de la production ne reste pas automatiquement dans les unités de production.

Les analyses économiques de ces unités, et plus particulièrement des compagnies, tendent à souligner la cohérence entre les relations de propriété, les principes de recrutement de la main d'œuvre et les systèmes de répartition de la pêche. Mais les analyses récentes sur le fonctionnement des unités de production (Jul-Larsen 1994 et dans cet ouvrage, Delaunay 1995 et dans cet ouvrage) montrent que "la compagnie idéale", telle qu'elle a été ainsi construite, se trouve assez loin des réalités empiriques.

Les relations, tant entre les copropriétaires qu'entre les propriétaires et les équipages, sont en réalité très variables, non seulement dans leurs formes mais aussi dans leur efficacité économique. Par exemple, dans le cas des Ewe à Abidjan, Delaunay montre que si leurs unités ont pu se maintenir, c'est à cause de facteurs économiques et politiques externes à l'organisation des unités de pêche, mais aussi grâce à des mécanismes d'exploitation de la main-d'œuvre tout à fait "traditionnels", que d'autres groupes de pêcheurs migrants ne sont pas en mesure de mobiliser. Dans les compagnies popo migrant à Pointe-Noire, au Congo, on peut constater que beaucoup de copropriétaires éprouvent pour des "raisons de famille" des difficultés considérables pour assurer la co-gestion de ces unités et, par conséquent, la rentabilité de leur investissement. Cela fait émerger entre eux de nouveaux enjeux (fissions entre co-propriétaires et constitution de capitaux individuels ou de cogestion restreinte) ce qui provoque la recomposition des unités et des équipages et donc un besoin nouveau en crédit et en main d'œuvre (recrutée notamment chez les pêcheurs locaux), ce qui enclenche la renégociation des règles contractuelles au sein des unités de pêche.

En outre, une même règle d'organisation peut revêtir des aspects contradictoires pour des catégories d'acteurs différentes et même pour une même catégorie d'acteurs. Un exemple flagrant de ce genre de contradiction est la pratique du paiement retardé des membres d'équipage en fin de saison. Ce système est généralement considéré comme très fonctionnel et constituant un incitant fort à la croissance de la pêche artisanale, car il améliore les conditions d'accumulation individuelle de ses membres et

peut leur permettre de s'établir à leur tour comme propriétaire de pirogue. Mais, comme le montre Karine Delaunay dans sa contribution (et beaucoup d'autres études sur le développement économique en Afrique de l'Ouest, e. g. Berry 1993), un des plus grands problèmes pour les unités de production est le recrutement et le contrôle de la main d'œuvre. Faciliter l'accumulation pour les membres d'équipage n'est donc pas dans l'intérêt des chefs de compagnies. L'étude de Jul-Larsen (1994 et sa contribution) sur les pêcheurs popo migrant au Congo, montre que, si l'on se place du point de vue des différents acteurs, ce système recouvre des significations contradictoires. Pour les propriétaires, ce système leur permet de fidéliser leur équipage, mais, d'un autre côté, l'établissement de membres d'équipage à leur compte est aussi perçu comme un facteur de concurrence sur la main d'œuvre (dans un contexte où la main d'œuvre qualifiée est généralement rare). Symétriquement, pour les membres d'équipage, il constitue d'un côté une opportunité d'accumulation et, d'un autre côté, une contrainte qui limite leur possibilité de s'enrôler dans d'autres équipages à des conditions plus avantageuses.

En réalité, le système de paiement retardé ne peut être évalué à partir de présupposés fonctionnalistes généraux qui dissimulent le double aspect des conventions et des contrats : un aspect négocié sur la base d'un intérêt mutuel et un aspect de conflit entre des intérêts divergents, qui pourra prendre le pas sur la coopération en de nombreuses occasions, selon les rapports de force des acteurs. Cela est vrai également d'autres type de contrat et de convention dans la pêche artisanale, comme les systèmes locaux de crédit et d'assurance ou les organisations locales de contrôle de l'effort de pêche (Dock *et al.* 1993, Dieng *et al.* 1998). Dans la vie réelle et l'activité quotidienne des compagnies et de la plupart des unités de pêche, les fonctions jugées essentielles dans l'interprétation des économistes, et que ne méconnaissent bien sûr pas les acteurs locaux, sont donc en réalité sources de dilemmes constants et de tentatives de renégociation permanentes. Les résultats économiques d'un tel système dépendront, par conséquent, de bien d'autres variables microsociales et micro-politiques, et ne peuvent être évalués qu'en fonction de leurs contextes particuliers.

L'organisation des grandes unités de pêche migrantes, avec leurs institutions économiques caractéristiques, ne donne qu'un exemple de la complexité des unités de production qui prévalent dans les pêches artisanales ouest africaines. D'autres formes d'organisation de pêcheries met-

tent également en évidence l'importance de la "négociation sociale" de l'organisation de la production et des innovations techniques. On peut citer, entre autres, la pêche à la ligne avec des pirogues-glacières capables de faire des marées éloignées de plusieurs jours, ou la pêche artisanale aux céphalopodes, destinée à l'exportation, par de petites unités à la technologie de pêche relativement simple (les changements technologiques ne vont pas nécessairement dans le sens du gigantisme, de l'intensification du capital et de la main d'œuvre ou de la sophistication du savoir-faire).

Dans ce dernier cas, par exemple, la pêche d'une même espèce-cible à haute valeur marchande, le poulpe, a donné lieu à des formes techniques et organisationnelles très différentes en Mauritanie et au Sénégal (Chauveau *et al.* 1998). En Mauritanie, les unités de production (qui utilisent surtout la pêche au pot) sont de création récente et spécialisées sur cette pêche, sont souvent contrôlées par des investisseurs non-pêcheurs et recrutent leurs équipages dans des milieux sociaux très hétérogènes. Au Sénégal, où le poulpe est surtout capturé à la turlutte, cette nouvelle espèce-cible a été plutôt exploitée par des unités de pêche artisanales préexistantes, qui ont accru à cette occasion leur stratégie multispécifique de pêche, et se sont bien plus engagés dans des négociations avec les mareyeurs et les usiniers pour organiser la pêche. Ce ne sont évidemment pas les caractéristiques bio-écologiques et les contraintes de la production et de la commercialisation qui peuvent expliquer ces différences, mais bien les trajectoires historiques et les institutions et organisations de la pêche artisanale, très différentes dans les deux pays, mais aussi, plus largement, l'environnement institutionnel et les contextes socio-politiques nationaux, également très contrastés.

### ***Le mareyage et son incorporation dans des relations locales de pouvoir***

On sait que les formes de commercialisation du poisson sont le plus souvent associées à des conventions entre pêcheurs et mareyeurs (qui sont souvent des femmes dans les pays côtiers du golfe de Guinée). Ces conventions ou ces "arrangements institutionnels" portent sur l'accès au crédit fourni par le mareyeur à des fins de fonctionnement (par exemple frais de sortie de pêche) ou d'équipement en matériel, et sur des garanties

d'approvisionnement (pour les mareyeurs) ou de débouchés (pour les pêcheurs) réguliers, ce qui est particulièrement important dans le cas d'une marchandise aussi périssable que le poisson. De multiples études dans les différents continents, y compris en Europe, montrent que cette combinaison d'activités et de services est ancienne et générale (voir e. g. Platteau 1989b). Mais il est tout intéressant à noter qu'elle donne lieu à des interprétations contradictoires sur le rôle et la fonction de cette forme d'organisation.

Concernant la pêche en Afrique de l'ouest, les études inspirées des approches néo-marxistes et "dépendantistes" font prévaloir la thèse que ces conventions reflétaient des relations d'exploitation économique des pêcheurs par les commerçants, ce qui constituait un mécanisme limitant la production (Vercruisse 1984, parmi d'autres). Cette conclusion s'oppose à celle des économistes, qui considèrent ces formes d'organisation comme un moyen économique naturel d'affranchir l'accès au capital et au crédit des contraintes internes aux communautés traditionnelles ou - pour les économistes néo-institutionnalistes (Platteau 1989b) - des formes qui s'expliquent plus simplement par les imperfections du marché.

Il est clair que les études dépendantistes fondent souvent leurs conclusions sur des analyses empiriques simplifiées, où des phénomènes comme la grande différence de prix entre le prix au débarquement et le prix du poisson à la consommation, la dépendance des pêcheurs à l'égard des mareyeurs et des taux d'intérêt du crédit très élevés les conduisent à identifier des relations d'exploitation là où elles n'existent pas toujours. Les marges des commerçants peuvent se révéler à l'analyse beaucoup plus étroites qu'elles ne le paraissent, voire à la limite de la rentabilité, en raison de coûts et de risques élevés. En outre, dans certaines situations, le rapport de force peut être favorable aux pêcheurs (sur le Sénégal : Chaboud 1983, Dock *et al.* 1993). Dans la terminologie de l'économie néo-institutionnelle, la nature des arrangements institutionnels, les importantes différences de prix et les intérêts élevés peuvent simplement s'expliquer par les coûts de transaction engendrés par les risques de ce secteur d'activité et par l'insécurité des partenaires les uns vis-à-vis des autres en raison des asymétries d'information et de manœuvres opportunistes.

En accordant toute l'importance qu'elle mérite à la complexité des relations contractuelles entre les agents économiques, la nouvelle micro-économie institutionnelle a beaucoup contribué à une meilleure connaissance de ces phénomènes. Cependant, bien qu'elle prenne en compte les

conflits d'intérêts, les asymétries d'influence et les jeux de pouvoir, ces derniers sont considérés comme la simple expression du caractère imparfait des contrats et des marchés et du caractère limité de la rationalité économique des acteurs. Par exemple, les dix facteurs les plus importants, identifiés par Platteau pour expliquer la persistance de l'association, à une transaction de vente du produit, de pratiques de crédits et de garantie d'approvisionnement, reflètent exclusivement des caractéristiques de marché (1989b : 642-3). Lorsque, dans l'analyse de la commercialisation du poisson au Sénégal, Dock *et al.* (1993) évoquent l'influence des rapports de force, c'est aussi seulement en référence à des situations de marché (concentration des activités de mareyage par quelques gros commerçants ou concurrence entre des mareyeurs lorsque l'accès à la profession est facilité par l'état du marché).

Peut-on considérer ainsi que, dans les relations commerciales entre pêcheurs et mareyeurs, tout ce qui relève d'autres registres que ceux de la rationalité économique et du contrat ne se manifeste que comme l'expression des limites de cette rationalité et de ses règles ? Autrement dit, que d'autres formes d'action, fondées par exemple sur des relations de pouvoir ou de clientélisme ou sur le fait que pêcheurs et mareyeurs (ou mareyeuses) évoluent quotidiennement dans des univers de codes et dans des réseaux sociaux différents, n'auraient pas de logique propre ? En dépit du fait que l'organisation de la commercialisation du poisson apparaisse comme relevant, par définition, de la logique économique et du contrat et de la spécificité du bien commercialisé (ce que confirme la quasi-universalité des arrangements institutionnels qui caractérise le mareyage à travers le monde), les études empiriques montrent qu'une telle approche ne peut expliquer certains aspects institutionnels et organisationnels déterminants du mareyage.

On ne peut ici qu'en évoquer plusieurs exemples. Ainsi, le recrutement des mareyeurs et la constitution de leur dotation initiale en ressources est le résultat de trajectoires sociales totalement indépendantes des nécessités fonctionnelles du mareyage lui-même (cf., entre autres, Robertson 1984, Chaboud 1983, Overå 1998 et dans cet ouvrage). On peut d'ailleurs se demander si, loin de répondre à ces nécessités fonctionnelles, la prolifération des micromareyeur(se)s et le *turn over* important en leur sein ne correspondent pas, pour bon nombre d'entre eux, à des stratégies de survie dont le mareyage ne constitue qu'une solution transitoire ou, pour d'autres, à une image de réussite sociale associée à la promotion

réussie de quelques mareyeurs (souvent d'ailleurs issus de milieux de non-pêcheurs). Un autre exemple, déjà évoqué, est la différence dans l'organisation du mareyage du poulpe en Mauritanie et au Sénégal, qui tient beaucoup plus à la différence de nature politique et clientéliste des organisations professionnelles de la pêche, à la nature des relations politiques entre l'Etat et les collectivités locales de pêcheurs, au type de gestion politique de la crise économique et à la nature de cette crise dans les deux pays. Ces différences se manifestent en particulier par le fait qu'au Sénégal, l'organisation professionnelle du mareyage est fortement influencée par la compétition politique au niveau national et par la compétition, beaucoup plus ouverte qu'en Mauritanie, entre les organisations suscitées par l'Etat et les organisations liées à l'aide internationale non gouvernementale<sup>37</sup>. L'interférence du politique (au sens politicien, comme au sens plus large de la compétition pour l'accès aux ressources) explique probablement qu'au Sénégal des associations de pêcheurs puissent s'investir régulièrement dans la commercialisation de la pêche, en dépit des prévisions de la théorie économique qui soulignent les risques d'une telle forme d'action collective pour les pêcheurs<sup>38</sup>.

Un dernier exemple de la forte implication sociale et culturelle du mareyage est développé dans la contribution de R. Overå dans cet ouvrage. Elle démontre comment la "division constituée en genre" (*gender constituted*) entre capture et commerce au Ghana entraîne des systèmes institutionnels et organisationnels de régulation séparés entre univers sociaux masculins et féminins, et comment ceci a facilité, à bien des égards, la croissance de la pêche. Mais elle démontre également comment, à son tour, cette division crée les conditions de nouvelles relations de propriété et de nouveaux systèmes de recrutement et de partage. Si les effets de ce processus de nature institutionnelle ne sont pas facilement perceptibles, faute de recherches courantes dans cette direction, ils n'en sont pas moins importants. De telles recherches permettraient d'expliquer en particulier, sans se limiter à une interprétation culturaliste tautologique, la

---

37. En Mauritanie, le mareyage d'exportation est encore très marqué par l'interventionnisme étatique et par la prépondérance d'une élite commerçante intégrée au pouvoir politique.

38. Il est vrai aussi que ces tentatives rencontrent un succès très relatif. Mais les causes des échecs sont eux-mêmes autant d'ordre politique qu'économique, par exemple la subordination des organisations coopératives de commercialisation aux autorités politiques villageoises ou locales, ou l'hostilité des dirigeants politiques vis-à-vis d'organisations socio-professionnelles autonomes.

reproduction de la différence majeure entre, d'une part, les systèmes de mareyage au Sénégal et dans les pays de Sahel et, d'autre part, ceux du golfe de Guinée, où le rôle des femmes est très important (cf. entre autres Christensen 1977, Lewis 1977, Robertson 1984, Roussel 1985, Weigel 1987, Delaunay 1994 et dans cet ouvrage, Overå 1998 et dans cet ouvrage).

Les jeux de pouvoir et de clientèle, ou la construction sociale et culturelle de genres ne sont donc pas seulement des facteurs d'imperfection du jeu du marché. Ils sont parties intégrantes de la vie de relations, fût-elle limitée à la vente de poisson, et peuvent imposer leur propre logique dans les activités quotidiennes. Le mareyage n'échappe pas à une forte indexation politique, sociale et culturelle de ses institutions, comme pourrait le laisser penser l'analyse économique fondée sur l'universalité de certains de ses aspects. La différence d'interprétation des institutions du mareyage démontre de manière exemplaire une de nos principales préoccupations quant à l'analyse institutionnelle. Il reste fondamentalement impossible d'expliquer la croissance économique des pêches artisanales africaines sans prendre en compte le contexte politique et social dans lequel se développent ses institutions. Cela inclut, non seulement les institutions immédiates de production et de commercialisation, mais encore davantage celles qui régulent "la vie de tous les jours".

### ***La dimension institutionnelle des migrations de pêche dans un contexte de forte pluri-activité***

La plupart des études économiques ne prennent généralement en compte les migrations que sous l'angle de leur contribution à l'augmentation de la production et à l'accumulation dans les unités de production (dont on a vu précédemment qu'elle était loin d'être automatique). Mais les études anthropologiques sur les diasporas ouest africaines montrent également, à côté de leurs fonctions économiques, leurs fonctions de contrôle politique sur les migrants (Cohen 1969, 1971, Agier 1983). Toutefois, les formes institutionnelles que suscitent les diasporas sont souvent encore plus complexes, comme le montre le cas des migrations de pêcheurs.

Un aspect essentiel à la compréhension des migrations de pêche est leur relation avec les autres mouvements migratoires dans la région.

Historiquement, l'ampleur que les migrations de pêcheur ont prise après la dernière guerre mondiale s'explique par leur articulation, accompagnée souvent d'un léger décalage dans le temps, avec des migrations de commerçants, d'agriculteurs, de travailleurs et même d'intellectuels (Chauveau 1991, Nguingiri 1991, Jul-Larsen 1994, Bouju 1994, Delaunay 1995 et dans cet ouvrage). On a ainsi pu observer, par exemple, comment des pêcheurs ont utilisé les réseaux migratoires des commerçants et comment, réciproquement, des commerçants ont pu améliorer leur position sociale, tant dans leur pays ou région d'origine que dans le pays d'accueil, en associant des pêcheurs à leurs activités. Ces connexions entre fractions différentes de migrants ne supposent pas nécessairement une corrélation directe entre migrations de pêcheur et d'autres migrations, mais elles soulignent le rôle que jouent les formes organisationnelles des migrations et leurs réseaux, notamment les diasporas, les associations régionales ou villageoises, les unités domestiques de production délocalisées et les réseaux familiaux.

À cause de la pluralité des activités des migrants, les diasporas de la majorité des villes ouest africaines sont constituées de membres aux intérêts économiques différents (Challenor 1970). Leurs organisations reflètent ces différenciations, en particulier les implications particulières à chaque activité au regard des autorités nationales du pays d'accueil. Les fonctions de contrôle des organisations de migrants concernent donc aussi la régulation des relations avec ces autorités (cf. Jul-Larsen 1994 et dans sa contribution). Cette fonction, aussi importante que le contrôle politique interne sur la communauté de migrants, est aussi rendue plus difficile du fait de la multiactivité de ses membres. On peut même y voir intervenir plusieurs groupes de pêcheurs, comme le décrit Odotei à propos de la participation des pêcheurs ghanéens aux organisations chargées de représenter la communauté ghanéenne résidant au Bénin et en Côte d'Ivoire (Odotei, 1989 et 1991a).

Les relations des diasporas avec les institutions dans le pays d'origine (autorités étatiques, associations régionales et villageoises, groupes lignagers et domestiques) varient aussi beaucoup selon les situations nationales et locales. Un facteur important est que le mode de gouvernance locale au sein des diasporas repose souvent sur le système des "big men" (cf. Delaunay dans sa contribution). Par conséquent, leur influence sur la vie quotidienne et sur la formation des stratégies des pêcheurs varie considérablement. Selon les témoignages de pêcheurs, on peut trouver des

situations où ce sont d'autres institutions que celles des diasporas qui apparaissent comme les organisations régulatrices principales des migrations de pêche.

Ces différents aspects des migrations enrichissent considérablement la compréhension des dynamiques institutionnelles au sein de l'activité de pêche et des sociétés de pêcheurs. Mais ils nécessitent aussi la mise en œuvre d'une approche empirique plus fine et plus inductive que ne le font les analyses économiques des migrations de pêche. D'abord, celles-ci ne prennent pas en compte l'aspect, essentiel à la compréhension des migrations de pêche, de leur relation avec d'autres types régionaux de migration. Sans tomber dans un fonctionnalisme excessif, on peut affirmer que les migrations sont un élément important de la reproduction sociale et économique. D'une certaine manière, l'étude des migrations de pêche<sup>39</sup> nécessite toujours de se demander si les acteurs migrent pour pêcher ou pêchent pour migrer.

Ensuite, on ne peut pas supposer à priori que les migrations favorisent l'accumulation dans les unités de pêche migrante (Jul-Larsen et Kassibo à paraître). Même si cela peut être aussi le cas (cf. Jul-Larsen dans sa contribution), seule une analyse empirique fine et au cas pas cas est en mesure de le montrer. La raison en est que les logiques sur lesquelles se basent les formes organisationnelles de la migration varient considérablement et que, par conséquent, les décisions qui en résultent sont formulées sur la base d'une multiplicité de considérations, plus ou moins cohérentes entre elles.

### ***Familles, mariages et institutions religieuses : la "politique domestique" et les institutions déterritorialisées des communautés de pêcheurs***

Comme nous l'avons souligné au début de cette partie de l'introduction, les économistes ne se sont pas particulièrement préoccupés des institutions qui régissent l'organisation des groupes domestiques et des communautés locales de pêcheurs, dès lors qu'elles n'interviennent pas direc-

---

39. On peut renvoyer ici à ce qui a été dit précédemment sur la pluri-activité des pêcheurs eux-mêmes.

tement, en tant que formes organisationnelles spécifiques, dans la production. Cela ne veut pas dire qu'ils en nient le rôle ou l'importance mais ces liaisons, lorsqu'il y est fait référence, ne font généralement pas l'objet d'études approfondies. Les économistes insistent davantage sur la modernité ou le caractère "paracapitaliste" des nouvelles formes de production et ont plutôt tendance à supposer que l'organisation "traditionnelle" soit fortement influencée par, ou se soumet aux nouvelles institutions de production. Il n'est d'ailleurs pas toujours facile de savoir si ces auteurs parlent d'organisation pure et simple, ou d'institutions dans le sens de règles, de normes et de logiques sur lesquelles se basent les organisations.

Par contre, chez Platteau, qui utilise les outils de la nouvelle économie institutionnelle, cette distinction est beaucoup plus claire. Il considère bien les "institutions traditionnelles", c'est-à-dire les règles de la moralité restreinte et personnalisée. À l'inverse de l'interprétation précédente, il tente de montrer que ces règles sont bien présentes dans les nouvelles organisations de production et que c'est justement la forme de confiance qui repose sur la moralité limitée qui les fait fonctionner de manière efficace. Cependant, ces règles ne font pas plus l'objet d'études spécifiques, et sa compréhension de l'environnement institutionnel "traditionnel" se limite aux interprétations classiques qui opposent la moralité restreinte des organisations et des formes d'action collective traditionnelles, à la moralité dépersonnalisée et généralisée des organisations modernes.

Dans les deux interprétations économiques, le résultat est cependant le même du point de vue des rapports entre les institutions sociales et les institutions économiques. Ces rapports demeurent relativement cohérents et harmonieux. Certes, la concurrence existe entre les agents, et c'est même celle-ci qui dynamise la situation; mais au niveau des institutions, toutes les formes organisationnelles sont soumises aux mêmes logiques et aux mêmes normes morales.

Or c'est précisément la situation inverse que montrent plutôt les études anthropologiques récentes dans d'autres secteurs que la pêche. Parmi d'autres auteurs, Sara Berry (1989, 1993 et 1997) a démontré que, dans une situation caractérisée par l'instabilité de l'environnement économique, la compétition pour l'accès aux ressources vitales encourageait l'investissement des acteurs locaux dans les institutions et les réseaux sociaux et aboutissait à la prolifération d'institutions différentes. D'autres auteurs utilisent la métaphore d'une "logique d'empilement" des institutions, les nouvelles s'ajoutant aux anciennes sans les faire disparaître mais

en les recomposant (Olivier de Sardan 1995, Bierschenk et Olivier de Sardan 1998). Le changement des formes économiques, comme dans d'autres domaines, notamment le domaine politique, s'effectue plutôt par la capacité des acteurs à manipuler des systèmes différents de règles et à construire de nouvelles bases institutionnelles sans éliminer les anciennes.

C'est aussi ce que montrent les études d'anthropologie empirique sur les collectivités de pêcheurs. Pour mieux illustrer ce point, on peut présenter rapidement une étude de cas sur une famille élargie béninoise engagée dans la migration de pêche spécialisée à Pointe Noire, au Congo. Elle rappelle ce qui a été dit précédemment de la construction historique et sociale des identités des sociétés de pêcheurs.

La famille dont il est question compte une trentaine d'hommes adultes. Schématiquement, elle est composée d'un chef de famille et de deux frères plus âgés, restés dans le village d'origine au Bénin avec un certain nombre de dépendants. Lorsqu'ils étaient jeunes, ils travaillaient tous deux dans le transbordement des navires au long cours dans les ports d'Accra, de Cotonou et de Lagos. Ils ont un frère et deux neveux établis depuis trente ans au Congo, où ils sont chefs de leurs propres "compagnies" de pêche. Un nombre important de leurs neveux et de petits-neveux travaillent dans les équipages de ces compagnies à Pointe-Noire. Un autre neveu travaille comme marin embarqué en Espagne, et un cousin réside en France. Un des fils du chef de famille est rédacteur en chef d'un journal à Cotonou, un neveu gère un garage de voiture dans la même ville, un autre fils a une entreprise de menuiserie à Lomé, au Togo, et un neveu est ingénieur dans l'industrie du froid à Port-Gentil, au Gabon. D'autres neveux et petits-neveux font de la pêche piroguière en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Gabon. Beaucoup d'enfants et de jeunes circulent entre plus d'une dizaine d'unités familiales de production que regroupe la famille élargie. Ainsi, les unités au Congo ont trois enfants qui travaillent chez leur oncle, menuisier à Lomé, un autre dans le garage de Cotonou et plusieurs autres travaillent avec leurs parents pêcheurs dans d'autres pays.

Les liens et les contacts entre toutes ces personnes varient considérablement, mais un grand nombre se rencontre régulièrement au village "natal" pour les cérémonies annuelles. On traite et l'on résout les "problèmes de famille" et l'on s'informe sur la situation dans les différents lieux de la diaspora familiale. Ainsi, la famille reste toujours une institution fondée sur des normes et des conceptions spécifiques d'identification (parenté, lien aux ancêtres et croyances religieuses), mais une de ses fonc-

tions est manifestement concentrée sur la gestion d'un patrimoine familial vaste et diversifié. Selon les circonstances politiques et économiques qui affectent telle ou telle des unités de production familiales, la famille peut s'attacher à la reproduction directe de ses unités de production. Elle concourt alors à assurer et à répartir la force de travail selon les besoins et les intérêts de ces unités, indépendamment de la nature de leur activité. Finalement, la famille élargie est devenue un réseau qui sert à rassembler et à distribuer les informations et la main d'œuvre, selon les conditions qui prévalent dans de multiples lieux et secteurs d'activité. Elle peut aussi servir de source de financement et de base de redéploiement de l'investissement dans des lieux et des secteurs différents.

Ceux qui sont en charge de la gestion sociale des familles élargies sont par conséquent préoccupés de maintenir son unité relativement à une variété de normes et de conceptions communes par rapport aux ancêtres, aux voduns, aux tabous, aux droits de terres et d'eaux, aux règles de mariage et à la socialisation des enfants, pour n'en mentionner que quelques-unes. Cela représente pour chaque membre un certain nombre d'engagements, par exemple, pour les hommes, participer aux cérémonies villageoises, se marier à certaines femmes et pas à d'autres, construire sa propre maison au village natal, envoyer ses enfants à un couvent de vodun, etc. La logique d'une telle organisation est avant tout de sauvegarder l'unité "familiale" et de lier chacun de ses membres à un patrimoine commun. Les gérants de l'unité seront jugés sur leur capacité à maintenir et à développer l'organisation selon ces logiques et ces normes, et les membres auront accès aux ressources dont dispose la famille (droits de terre au village, mais surtout information et main d'œuvre) selon leurs propres performances par rapport à ces mêmes logiques et normes.

Cependant, l'identité de patrimoine lignager doit composer avec les intérêts pragmatiques des différents groupes d'acteurs au sein de la famille, qui peuvent être contradictoires. Par exemple, au sein de l'activité de pêche, les considérations concernant la rentabilité et l'opportunité de profits, chez les chefs de compagnie de pêche, ou les projets professionnels alternatifs et les intérêts individuels chez les plus jeunes qui constituent la main d'œuvre de ces compagnies. Ce qui empêche par exemple les pêcheurs spécialisés de sortir de la pêche pour se livrer à d'autres activités, c'est probablement, beaucoup plus que l'attachement au métier, la pression exercée sur les jeunes par les intérêts des "vieux" et, pour les chefs d'unité de production, les investissements considérables déjà effectués.

En outre, la majorité des membres de la famille se trouve le plus souvent loin du village, et ils sont eux-mêmes membres d'autres organisations comme les unités de production, les associations de ressortissants, les associations des diasporas dans tel ou tel pays. Ces organisations sont aussi importantes pour leur accès aux ressources que la famille élargie et elles sont souvent basées sur d'autres normes et sur d'autres logiques que la famille. Cela entraîne inévitablement des dilemmes qu'on ne peut éviter ou négliger car ces règles interviennent souvent différemment par rapport aux obligations familiales que nous venons d'évoquer.

Il n'existe donc pas de guides d'action ou de comportement simple. Il s'agit pour les individus, non seulement de choisir ou de combiner leurs actions par rapport à ces contradictions, mais aussi de légitimer leurs actions par rapport aux différents critères normatifs qui prévalent en parallèle. Le résultat est une situation normative très floue et fluctuante, où le succès de chacun dépend largement de sa capacité à combiner les différentes normes et logiques d'une manière acceptable pour la majorité de ceux qui sont concernés. La manipulation et la créativité normative qui en résulte suscite à son tour des modifications institutionnelles progressives (cf. les contributions de Jul-Larsen et d'Overå dans cet ouvrage).

La complexité empirique des "institutions halieutiques" locales<sup>40</sup> se situe par conséquent dans des facteurs de dynamiques institutionnelles qui vont, non seulement, bien au-delà du registre de la production et de l'économie, mais encore bien au-delà de l'activité de pêche elle-même. La réinterprétation des institutions halieutiques locales conduit à les déconstruire en tant qu'élément d'un système cohérent de relations bâties autour de l'activité de pêche, pour les reconstruire comme un domaine, parmi d'autres, de règles et d'organisations construites et négociées par différentes catégories d'agents qui, pour être des pêcheurs, sont d'abord des acteurs sociaux. Cette réinterprétation, en mettant l'accent sur les logiques des acteurs et leurs comportements stratégiques, s'oppose à la démarche structuraliste et fonctionnaliste qui est au cœur du paradigme halieutique et de l'économie de la production.

---

40. On pourrait réexaminer dans le même sens d'autres institutions locales comme les organisations de pêcheurs en matière d'assurance et crédit ou de régulation de l'effort de pêche (sur le Sénégal, cf. Dock *et al.* 1993, Dieng *et al.* 1998).

La démarche structuro-fonctionnaliste est aussi commune à la microéconomie institutionnelle, même si, par rapport aux analyses économiques courantes, celle-ci est en mesure d'élargir la compréhension des phénomènes institutionnels et de leurs dynamiques. Ainsi Platteau replace délibérément l'analyse des institutions immédiates de la production halieutique dans l'ensemble des institutions locales "traditionnelles", pour montrer que ces institutions sont précisément en mesure de répondre fonctionnellement aux exigences d'efficacité économique des institutions halieutiques dans un contexte d'incertitude et de coût élevé de l'information. Il suppose que "l'économie morale"<sup>41</sup> des institutions traditionnelles assure une harmonie et une confiance suffisantes pour que les agents puissent s'engager dans une action collective de long terme impliquant un important investissement en ressources rares et coûteuses. Or, en réalité, et c'est-là une raison de la faiblesse explicative de l'analyse en économie des institutions, les "règles du jeu" social, c'est-à-dire les institutions telles qu'elles sont mises en pratique par les acteurs locaux, font elles-mêmes l'objet de négociations permanentes entre les différents acteurs individuels ou collectifs. La cohérence des institutions traditionnelles locales, en particulier la cohérence de l'organisation des formes d'autorité et de pouvoir dans les sociétés africaines, est donc loin d'être démontrée. Les études anthropologiques récentes montrent plutôt que les systèmes de pouvoir locaux sont caractérisés par une grande complexité : relations sociales "multiplexes" dans lesquelles se chevauchent les différents rôles sociaux des acteurs ; intervention d'autres acteurs extérieurs, tels que les "ressortissants", "intellectuels" et "cadres" ne résidant pas dans les villages ; polycéphalie des instances politiques locales ; multiplicité des formes de légitimité ; et, en définitive, faibles capacités de régulation des problèmes collectifs par les instances locales (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998).

Il est par conséquent extrêmement difficile de conclure à l'adaptation "mécanique" des institutions traditionnelles locales aux impératifs de la croissance de la pêche artisanale, qui contribueraient ainsi à la diminution des coûts de transaction. Le consensus social autour des institutions traditionnelles reste souvent une apparence à l'usage des observateurs et experts extérieurs, qui justifient ainsi l'opposition classique entre les

---

41. Au sens où James Scott (1976) ou Hyden (1985) emploient ce terme à propos des paysanneries.

formes "modernes" ou "capitalistes" déstructurantes, et la cohérence des formes institutionnelles "traditionnelles" locales. Ce faisant, on s'empêche de découvrir la complexité des contradictions existant au sein même des institutions locales. On ignore les enjeux plus larges qui se jouent au sein de ces institutions, comme les rapports entre les pêcheurs et les autres groupes de migrants, les rapports entre les aînés et les jeunes hommes, entre les hommes et les femmes, entre les migrants, les résidents villageois et les ressortissants urbains, les rapports conflictuels au sein des unités de production, ou encore les logiques de pouvoir, de représentations sociales et de genre qui se jouent dans l'organisation du mareyage.

Une autre limite importante de l'interprétation par simple "adaptation" des institutions traditionnelles est qu'elle ne rend pas compte de la réussite inégale de la synergie des institutions directement impliquées dans l'activité de pêche et des institutions traditionnelles plus larges pour répondre aux nécessités fonctionnelles du développement de la production. En effet, les institutions spécialisées liées à la pêche, comme les institutions sociales des communautés locales traditionnelles, se retrouvent à peu près partout. Les arrangements institutionnels qui caractérisent l'organisation des équipages, le partage à la part, les migrations de pêche, l'organisation du mareyage, du crédit ou de l'assurance se retrouvent généralement là où la pêche commerciale occupe une part importante de l'activité des sociétés locales. De même, les grands traits de la morale restreinte traditionnelle, comme la prééminence des grandes unités familiales ou lignagère et les privilèges associés à l'âge, aux diverses positions d'autorité et de pouvoir ou à l'antériorité d'établissement, paraissent communs à toutes les sociétés de pêcheurs (et même à l'ensemble des collectivités locales africaines). On peut même soutenir la proposition selon laquelle les pêcheurs les plus spécialisés et les plus performants dans la pêche sont issus de communautés dont les "traditions" se sont constituées historiquement à partir d'éléments hétérogènes, et dont les trajectoires ont été les plus fluctuantes (cf. la deuxième partie de cette introduction).

On ne voit donc pas, à partir de cette interprétation, comment la cohérence des principes d'organisation et d'action collective et leur "synergie" avec les nécessités fonctionnelles de l'activité halieutique spécialisée se manifesteraient davantage, au Sénégal par exemple, chez les Wolof de Guet Ndar que chez les Diola de Casamance, ou chez les Popo migrants du golfe de Guinée davantage que chez les Vili congolais autochtones. En réalité, l'explication fonctionnaliste du succès économique de

certains groupes de pêcheurs par les effets favorables de l'organisation collective traditionnelle sur les coûts de transaction dans l'organisation de la pêche prend le résultat du processus de changement pour sa cause. Le recours à cette explication lorsqu'il s'agit de comparer l'efficacité de l'action collective dans des communautés de pêcheurs proches fait bien apparaître d'ailleurs son caractère *ad hoc* (par exemple sur une partie du littoral sénégalais : Dieng *et al.* 1998, Gaspard et Platteau 1999).

De notre point de vue, la réinterprétation de la dynamique des institutions impliquées directement dans la pêche montre que c'est dans la recomposition de l'environnement institutionnel plus large, impliquant bien d'autres activités que la pêche et bien d'autres enjeux et logiques d'action que le seul élargissement de l'activité productive, qu'il faut aussi rechercher les facteurs de croissance de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest<sup>42</sup>. C'est aussi dans cet environnement institutionnel large qu'il faut surtout rechercher les ressources organisationnelles que les groupes et les acteurs sont en mesure de mobiliser pour bénéficier de cette croissance et contribuer à sa reproduction. Ce sont ces enjeux, que décrivent les différentes contributions de cet ouvrage, qui créent, au-delà de la fonctionnalité et de la flexibilité apparentes des institutions "halieutiques", un dynamisme institutionnel qui prend sa source et qui se diffuse bien au-delà de l'activité de pêche.

Nous allons maintenant prolonger cette perspective d'analyse en considérant précisément les relations entre le phénomène de croissance dans la pêche artisanale et certains aspects "macrostructurels" qui interviennent dans les dynamiques de changement des institutions et des organisations locales des pêcheurs piroguiers.

## **Le rôle des macrostructures dans les dynamiques institutionnelles de la pêche piroguière.**

Jusqu'ici, nous avons surtout essayé de comprendre à partir de l'échelle locale la dynamique institutionnelle qui accompagne et explique

---

42. Yvan Breton défend un agenda de recherche semblable pour l'étude des pêches dans d'autres aires géographiques (Canada, Mexique, Brésil, Costa Rica, Madagascar) (cf. en particulier Breton *et al.* 1998, Breton 1997)

le développement de la pêche artisanale. Nous avons aussi montré que, dans la pêche artisanale ouest africaine, le terme "local" se réfère non à un seul lieu ou à un espace limité, mais le plus souvent, surtout dans la pêche spécialisée, à une diversité de lieux, quelquefois très éloignés (cf. carte 3 : Principales migrations de pêche). Par exemple, en matière de pêche africaine tant continentale que maritime, l'organisation de la famille doit être bien souvent décrite comme un réseau familial international, ou encore la notion de "terroir halieutique" doit être intimement associée à celles de "réseau" et de "parcours", (cf. la contribution de M.-C. Cormier-Salem).

Mais le jeu des règles, des normes et des institutions sociales et l'horizon des stratégies des acteurs ne s'arrêtent pas aux confins, d'ailleurs impossibles à délimiter strictement, de ce qui constitue la "réalité locale", même envisagée dans sa dimension déterritorialisée. La mise en pratique locale des règles et des institutions, et la vie quotidienne des acteurs en général, sont aussi influencées par ce que nous appelons, par commodité, les macrostructures (Long & Long, eds, 1992, Long 1994). Ces macrostructures, ou ces macro-institutions, sont des configurations d'organisations, avec leurs acteurs, leurs règles et leurs pratiques informelles, qui, sans être nécessairement présentes physiquement dans les arènes locales de l'action quotidienne des acteurs, peuvent jouer un rôle décisif dans la constitution et dans le changement de l'ensemble institutionnel local. La prise en compte des macrostructures renvoie donc principalement à la question des *médiations* entre les institutions locales et l'environnement institutionnel, lui-même traversé par des enjeux et des dynamiques de confrontation et de négociation.

Dans le domaine de la pêche artisanale, les médiations entre les dynamiques institutionnelles locales et ces macrostructures ont été jusqu'ici assez peu étudiées. C'est parce que nous pensons que l'étude des pêches piroguières ouest africaines peut apporter une contribution importante à la compréhension des phénomènes de médiation entre ces macrostructures et les arènes économiques et socio-politiques locales que nous cherchons à identifier maintenant des thèmes de recherche qui ont été très peu abordés jusqu'ici dans l'étude des sociétés locales de pêcheurs<sup>43</sup>. Dans

---

43. Contrairement aux études des sociétés rurales africaines, pour lesquelles nous disposons d'une littérature anthropologique innovante sur les phénomènes de médiation entre les arènes locales et les dispositifs étatiques, de développement et d'aide internationale (par exemple Bierschenk *et al.* 2000).

le domaine de la pêche piroguière, comme dans bien d'autres domaines d'activité en Afrique, trois phénomènes macrostructurels s'imposent, parmi d'autres, à l'observation. Il s'agit de l'insertion de la pêche artisanale dans les dispositifs marchands, thème déjà abordé dans la littérature, et des relations concrètes des pêcheurs avec la bureaucratie étatique, mais aussi avec les agences d'aide internationale, qui ont beaucoup moins attiré l'attention, du moins en Afrique

### ***Les pêches artisanales dans le processus de marchandisation***

La signification du concept de capitalisme et sa relation avec le développement ne sont pas toujours très claires, mais elles continuent de mobiliser la recherche. Cela se vérifie notamment par la substitution à la notion de modernisation de nouvelles notions comme celles de globalisation ou de mondialisation, auxquelles la recherche en anthropologie, et dans les sciences sociales en général, attache maintenant une grande importance. L'une des principales questions débattues concerne les relations entre les dynamiques locales et les dynamiques macrostructurelles qui prévalent dans ce contexte de mondialisation (Strathern (ed) 1995, Miller (ed) 1995, Long 1996).

Dans le domaine de la pêche en Afrique, on constate que l'ancienne tendance à considérer les dynamiques locales comme le reflet plus ou moins direct des dynamiques macrostructurelles a perdu beaucoup de ses partisans<sup>44</sup>. L'un des apports de l'analyse de Platteau (1989a) est de montrer que l'influence croissante des modes de production capitalistes et l'augmentation de la commercialisation et de la demande de produits halieutiques au niveau mondial n'amènent pas nécessairement à des modes de production capitalistes dans les pays en voie de développement. Bien au contraire, elles suscitent l'adaptation de la petite production artisanale aux conditions du marché, et lui assure une meilleure compétitivité.

---

44. Y. Breton (1985) avait déjà avancé l'idée que les pêches artisanales dans le monde pouvaient difficilement s'analyser comme le résultat d'une confrontation entre des modes de production précapitaliste et capitaliste, mais que les sociétés de pêcheurs artisanaux avaient largement intégré l'expérience historique de cette confrontation asymétrique, au point que leurs modes de production relevaient plutôt d'un stade "postcapitaliste".

té. Si ce constat demande à être modulé selon les continents et les pays, il s'applique sans restriction au cas de l'Afrique de l'ouest. En comparant le développement des pêches artisanales à celles des pêches dites industrielles, Platteau montre certes comment le capitalisme mondialisé influence le local. Mais il montre aussi, au moins implicitement, comment le local interfère sur le développement de rapports de production capitalistes ou modernes au niveau national. L'efficacité supérieure de la pêche piroguière devient en effet une condition limitante directe du développement d'une pêche industrielle, souvent en compétition avec elle. C'est aussi ce que démontrent historiquement Chauveau (1989) pour le Sénégal, Hernæs (1991) pour le Ghana et Delaunay (1995 et dans cet ouvrage) pour la Côte d'Ivoire.

Toutefois, si ces analyses sont en mesure de montrer comment, en Afrique occidentale, la pêche piroguière a pu s'imposer face à une flottille industrielle nationale peu rentable, elles ne prennent pas en compte un aspect important des conditions contemporaines du capitalisme mondialisé. La pêche industrielle a aussi un volet international important, par le biais des *joint-ventures* et des licences de pêche avec les pays industrialisés (les pays de la Communauté européenne et le Japon, en particulier) ou avec des pays émergents (comme la Corée). Cette pêche est beaucoup moins dépendante des contraintes d'une mauvaise administration des sociétés nationales ou de l'imperfection des institutions de marché des pays africains et, dans certains cas, elle ne l'est quasiment pas du tout. Cette flottille peut s'approvisionner directement de l'extérieur, la main d'œuvre est essentiellement d'origine étrangère, les captures sont traitées à bord et la commercialisation peut se faire à partir de ports internationaux. La possibilité d'éviter les institutions et les réglementations nationales dépend donc des politiques et des accords qu'impose le pays où se déploie la pêche industrielle internationale. En outre, ces unités industrielles ont souvent une marge de manœuvre plus importante pour éviter ou contourner, légalement ou non, les institutions et les réglementations nationales que la flottille nationale elle-même (transfert de capitaux, information et accès aux marchés internationaux, recrutement de personnel qualifié, etc). Enfin, les conditions faites aux unités industrielles internationales peuvent avoir une influence assez directe sur la pêche piroguière, à travers la compétition sur les marchés de consommation et de transformation nationaux.

Très peu d'études en sciences sociales se sont préoccupées des conséquences de ces changements pour les pêches piroguières, sauf à insister sur les problèmes, réels mais plutôt banals, de compétition et de pression sur les ressources. Pourtant, le thème des relations entre les dynamiques de la pêche industrielle et de la pêche artisanale se prête à des questions intéressantes du point de vue de l'analyse des institutions.

Une de ces questions concerne la distinction entre pêche industrielle et pêche artisanale. Des études empiriques sur la Côte d'Ivoire et le Ghana (la contribution de Delaunay dans cet ouvrage, Ninsin 1991, Overå 1998 et dans cet ouvrage) montrent que, du point de vue de l'histoire et des formes organisationnelles, les relations institutionnelles entre ces deux formes de pêche sont beaucoup plus étroites que ne le suppose l'analyse économique<sup>45</sup>. Au Ghana, une grande partie de la pêche chalutière côtière, considérée comme pêche industrielle, utilise les mêmes institutions que la pêche piroguière s'agissant du recrutement de main d'œuvre, d'approvisionnement en matériel, d'accès aux crédits et de vente des captures. L'histoire de la fameuse entreprise de pêche industrielle Mankoadze Fisheries Ltd. et de son propriétaire Okran (Hernæs, communication personnelle) montre que le passage de la pêche piroguière vers la petite pêche chalutière ne posa pas d'inconvénients majeurs tant que la plus grande partie des besoins de productions fut assurée par des institutions analogues, et ce ne fut qu'à partir de la phase des chalutiers d'usine et de leur technologie très différente que ces institutions s'avèrent incapables de résoudre les nouveaux problèmes de production. Une telle interprétation ouvre de nouvelles perspectives. D'abord, elle souligne l'importance de la dimension institutionnelle, à côté de la dimension technique, pour définir la distinction entre "traditionnel" et "moderne" et la nuancer à la lumière, notamment, des problèmes qu'a connus le secteur des petits chalutiers côtiers (Hernæs 1991). Elle démontre aussi que les institutions locales directement impliquées dans la pêche sont encore plus flexibles qu'on ne le pense et qu'elles sont aussi capables d'intégrer des modes de production

---

45. Sans ignorer que la pêche artisanale peut tirer profit de "retombées" de la pêche industrielle, comme la récupération des rejets (Njifonjou 1998, pour le Cameroun et Overå 1998 et dans cet ouvrage pour le Ghana). À Abidjan, l'usage de "dispositifs artificiels de concentration de poissons" pour la pêche industrielle au thon alimente un marché croissant de "faux poissons" (rejetés par les conserveries parce qu'ils ne correspondent pas aux normes ou aux espèces recherchées) qui alimentent une filière locale spécifique (information de B. Romagny).

jugés "modernes" ou "capitalistes" - mais dans des conditions qui ne sont manifestement pas celles qui sont mises en œuvre dans les projets de promotion de la pêche "semi-industrielle" impulsés par les experts.

Les relations de la pêche piroguière ouest africaine avec le système capitaliste global passent également - particulièrement au Sénégal et en Mauritanie - par l'exportation croissante des produits de la pêche artisanale ouest africaine vers les marchés asiatiques et européens. Une grande partie de cette exportation est assurée par la production piroguière<sup>46</sup> et s'effectue par des petites entreprises locales, et même, au Sénégal, par un "micromareyage d'exportation" dont la principale contrainte n'est pas le transport (assuré par les vols réguliers des compagnies aériennes) mais la réglementation sanitaire des pays européens auxquels la production est destinée. Ce développement a bien sûr d'importantes conséquences sur la constitution des groupes de mareyeurs et le fonctionnement des institutions de mareyage<sup>47</sup>, mais aussi sur les institutions de production. Le cas déjà évoqué de la pêcherie des céphalopodes, notamment du poulpe, en Mauritanie et au Sénégal montre cependant que ces effets sont extrêmement variables selon que l'exploitation de la nouvelle ressource est plutôt prise en charge par des unités de production déjà existantes (qui diversifient leur stratégie de pêche, comme dans le cas du Sénégal), ou par de nouvelles unités qui dépendent de formes de coordination initiées par les usiniers et les exportateurs et qui recrutent de la main d'œuvre dans des groupes de population très hétérogènes (cas de la Mauritanie). Ces différences relèvent aussi de dynamiques plus anciennes, qui reflètent les conditions institutionnelles plus larges des trajectoires de la pêche artisanale dans les deux pays. Enfin, ces pêcheries exclusivement tournées vers l'exportation suscitent des rapports nouveaux entre les pêcheurs et les autres agents de la filière, selon que celle-ci est plus ou moins intégrée autour du dispositif d'exportation. Ces rapports peuvent aller jusqu'à l'intégration totale des unités de pêche aux unités de conditionnement pour l'exportation, celles-ci fournissant l'ensemble des moyens de production

---

46. Au Sénégal on estimait qu'en 1981, 46 % du volume exporté venaient des pêches piroguières (Dème 1983) et 60 % en 1998 (source : CRODT-ISRA).

47. Il serait intéressant de voir dans quelle mesure la croissance de la part exportée vers le marché mondial de la production artisanale interfère avec les formes sociales préexistantes de mareyage, en différenciant par exemple les systèmes de mareyage du "nord" (la zone dominée par les pêcheurs sénégalais), et ceux du "sud" (dominé par les Ghanéens et autres groupes du golfe de Guinée), où les femmes jouent un rôle beaucoup plus important.

à des pêcheurs qui deviennent des quasi-salariés. Une des conséquences de cette évolution est la constitution d'un volant de main d'œuvre flottante internationale de pêcheurs. Ceux-ci peuvent être recrutés aussi bien parmi des non-pêcheurs que parmi des pêcheurs confirmés, comme l'emploi sur des unités de pêche mauritaniennes de pêcheurs sénégalais, ou l'emploi par des "bateaux ramasseurs" de pêche industrielle d'unités entières de pêche artisanales sénégalaises pour exploiter des ressources dans les eaux de Mauritanie ou d'autres pays du littoral. Ce sont là autant de domaines d'investigation peu ou pas du tout explorés.

En définitive, la médiation entre capitalisme et institutions locales dans la pêche se fait souvent très largement hors du secteur de production ou de commercialisation de pêche en soi. Historiquement, le développement des divers systèmes d'échange et de commerce puis l'introduction des cultures commerciales comme l'huile de palme, l'arachide, le cacao et le café ont probablement influencé le développement des pêches autant que la marchandisation de la production halieutique (cf. carte 2 : principaux foyers économiques de l'Hinterland côtier). Aujourd'hui, la situation de ces secteurs de production, ou celle du secteur des ressources minérales en Mauritanie, affectent directement la pêche artisanale. Dans tous les cas, ces influences, quoique directes, ne s'effectuent pas par des mécanismes purement économiques de transfert de facteurs de production (capital ou travail) d'un secteur à un autre, mais par des médiations institutionnelles qui ne sont compréhensibles que si l'on considère l'ensemble des activités, des institutions locales, des réseaux sociaux et, doit-on ajouter, des projets internationaux d'aide dans lesquels sont insérés les acteurs concernés par ces changements. Par exemple, les contributions de Fay et de Kassibo sur la pêche du delta intérieur du Niger, celle de Cormier-Salem sur la pêche en Casamance montrent comment les dynamiques institutionnelles sont aussi influencées par la commercialisation des droits de terre et d'eaux. La contribution de Delaunay montre combien, aujourd'hui encore, la politique ivoirienne à l'égard de la pêche reste ancrée dans le référent historique et politique constitué, depuis l'indépendance du pays, autour de l'agriculture de plantation. La contribution de Nguinguiri montre, de son côté, les limites de la politique congolaise d'appui aux pêcheurs nationaux, qui ne prend pas en compte, précisément, la multiplicité des activités et des logiques d'insertion dans la pêche des populations côtières.

## *Les pêcheurs artisans et les bureaucraties étatiques*

L'anthropologue canadien Yvan Breton a contribué à ouvrir un champ de recherche systématique et original par ses études sur l'anthropologie économique et politique des rapports que les sociétés de pêcheurs de diverses régions du monde (Canada, Mexique, Costa-Rica, Brésil, Madagascar) entretiennent avec les bureaucraties nationales et internationales chargées de l'aménagement des pêches (Breton 1986, 1991, 1994, 1997, Breton et al. 1998). Il montre en particulier comment les agences chargées de l'aménagement des pêcheries, davantage préoccupées par la biomasse que par les acteurs sociaux, ignorent les dynamiques sociales des sociétés locales. Il montre également comment les objectifs de gestion des pêcheries sont orientés par des objectifs idéologiques et politiques, à travers des organisations stéréotypées (comme les coopératives), et comment les mesures aménagistes aboutissent à des jeux asymétriques de pouvoirs et de savoirs entre les administrateurs nationaux, les agents locaux de l'Etat, les représentants des agences internationales d'aide, les chercheurs et les différentes catégories d'acteurs qui composent les sociétés de pêcheurs.

D'un autre côté, les recherches en anthropologie du changement social en Afrique ont accumulé de nombreuses analyses empiriques sur les dimensions socio-politiques locales des projets et des politiques publiques et internationales de développement. De nombreuses études, particulièrement en milieu rural ouest africain, corroborent et prolongent les analyses d'Yvan Breton sur les pêches non africaines. Elles sont en mesure de démontrer qu'au-delà des rhétoriques du développement participatif, le dispositif "développementiste" contemporain - constitué par l'ensemble hétérogène des administrations nationales, des agences internationales d'aide, des experts, des ONG et des chercheurs - est significatif d'un "régime historique" spécifique de changement social et économique dans les pays du Sud.

Une véritable anthropologie empirique du développement s'est ainsi constituée, en rupture avec la sociologie normative du développement comme avec l'ethnologie structuraliste passéiste des sociétés africaines<sup>48</sup>.

---

48. On peut citer en particulier Bierschenk 1988, Long, ed., 1989, Long & Long 1992, Olivier de Sardan 1995, Mongbo 1995, Chauveau, (ed) 1997, Bierschenk et Olivier de Sardan 1998, Bako Arifari et Le Meur à paraître, Bierschenk *et al.* 2000.

Il faut bien convenir que la pêche et les sociétés de pêcheurs ne sont guère mobilisées dans cette nouvelle perspective des recherches en sciences sociales sur l'Afrique. Nous ne reviendrons pas ici sur les raisons de cet état de choses, qui ont été déjà exposées dans la première partie de cette introduction à propos des dérives du paradigme halieutique dans le domaine des sciences sociales. Dans cette section, nous voulons plutôt souligner en quoi la richesse empirique du domaine de la pêche offre un domaine d'investigation particulièrement pertinent pour alimenter les débats sur l'anthropologie générale du changement en Afrique contemporaine. Parmi bien d'autres sujets débattus, les pêches artisanales offrent un matériel privilégié pour l'analyse sociale des interventions de développement, pour l'anthropologie de la construction de l'Etat en Afrique et pour contribuer aux développements récents de l'anthropologie de l'aide internationale.

### ***Les pêches artisanales et la problématique de l'interface entre "développeurs" "et développés"<sup>49</sup>***

De multiples projets de développement des pêches artisanales ont essaimé dans la plupart des pays africains où la pêche constitue une source d'activité notable. Ces interventions se sont ajoutées aux nombreuses et foisonnantes réglementations de l'activité de pêche qui se sont succédé depuis la période coloniale. Toutefois, les études sur le déroulement et le destin de ces projets et de ces réglementations ont abouti à des débats relativement stériles du point de vue empirique, à cause de l'influence prononcée des travaux d'expertise dans la littérature mais aussi à cause de représentations scientifiques peu novatrices sur la nature des interventions publiques en général. On a privilégié les discussions techniques ou normatives sur la valeur de ces mesures, sans prendre en compte le point de vue des acteurs locaux et, surtout, sans chercher à saisir et à comprendre les conséquences pratiques des différentes interventions politiques sur les dynamiques locales préexistantes, qu'elles aient ou non (ce qui est plutôt le cas en général) abouti aux résultats escomptés. Rares sont les études sur

---

49. Le terme est repris de Long 1989.

les projets et la réglementation dans le domaine des pêches artisanales qui ont proposé une analyse fine des effets informels et inintentionnels de ces interventions, tant au niveau des stratégies et des logiques des acteurs qu'au niveau des dynamiques institutionnelles des sociétés locales.

Pourtant, les études de cas disponibles montrent de manière particulièrement éclairante que les comportements stratégiques des différents groupes d'acteurs locaux vis-à-vis de ces interventions ne se limitent évidemment pas à des objectifs de valorisation efficace de la ressource biologique. La mise en place de nouvelles organisations, généralement stéréotypées, comme les coopératives, les comités villageois ou les organisations à l'échelle nationale, ne constitue que l'aspect visible et le plus superficiel des recompositions que les interventions, même simplement techniques, induisent dans les arènes sociales et politiques locales. On renvoie en particulier aux études de cas de Jorion (1985) sur le Bénin, de Martinelli (1985) sur le Togo, de Verdeaux (1986) et de Delaunay (1995) et dans sa contribution sur la Côte d'Ivoire, de Fay (1989b et dans sa contribution) et de Kassibo (1990 et 1991) sur le Mali, de Jul-Larsen (1994 et dans sa contribution) sur les pêcheurs migrants béninois au Congo, de Nguinguiri (1995 et dans sa contribution) au Congo. La "qualité empirique" des sociétés de pêcheurs pour l'anthropologie des interventions de développement réside surtout ici dans la profusion des organisations informelles dans le milieu social des pêcheurs, dans la coordination de ces organisations avec les multiples centres de pouvoir qui caractérisent les micro-systèmes politiques villageois, dans le caractère déterritorialisé des activités de pêche, et dans la capacité des sociétés locales à faire émerger des acteurs et des organisations "intermédiaires" informelles entre les intervenants extérieurs et le système de gouvernance local réel.

Dans le contexte économique et politique contemporain en Afrique, l'analyse sociale fine des processus enclenchés par les projets de pêche peut, par conséquent, apporter un éclairage particulièrement original, mais aussi de portée plus générale, sur l'anthropologie des pouvoirs locaux, sur la construction sociale des techniques, sur la construction locale des enjeux que représentent les projets et les politiques publiques du point de vue des divers groupes de "bénéficiaires", et sur les processus "d'appropriation cachée" et d'instrumentalisation des interventions extérieures par les arènes politiques locales.

### ***Les pêches artisanales, la construction de l'Etat et son ancrage local***

La tendance normative qui domine naturellement les travaux d'expertise, mais aussi les représentations weberiennes de l'Etat, qui s'imposent dans beaucoup de travaux en sciences sociales, font interpréter l'Etat comme un ensemble d'institutions bureaucratiques idéales qui agissent comme représentants de la population, qui fondent ses décisions sur des considérations rationnelles par rapport au bien optimal de la société, et qui attendent de leur légitimité naturelle auprès des populations que celles-ci acceptent et - au moins partiellement - respectent ces décisions. D'un autre côté, d'autres travaux utilisent la représentation néo-marxiste de l'Etat comme représentant et instrument des intérêts de certains groupes hégémoniques particuliers (nationaux ou internationaux). Ici la question de la légitimité de l'Etat auprès de la population n'a pas beaucoup d'importance. Par contre, ce sont les structures de domination que les élites au pouvoir imposent à travers le monopole du contrôle du pouvoir et de la violence physique qui forcent les populations à se soumettre à leurs politiques et à leurs décisions. Ces deux types de représentations de l'Etat ont cependant la même conséquence par rapport à la manière de concevoir les médiations entre le dispositif étatique et les acteurs locaux : on considère une médiation "à sens unique", les communautés acceptant l'ordre des choses et se soumettant aux directives de l'Etat.

La compréhension actuelle de l'Etat africain dans la plupart des disciplines des sciences sociales a beaucoup évolué par rapport à ces représentations<sup>50</sup>, même si cela ne se reflète pas dans les travaux d'expertise. Un certain nombre d'études dans le domaine des pêches piroguières montrent aussi que la médiation entre les politiques publiques et les populations locales est excessivement plus complexe et intéressante (Chauveau 1985, 1989, 1991c, Chauveau et Samba 1989, Delaunay 1995 et sa contribution, Fay 1989b et sa contribution). Beaucoup d'arguments présentés dans ces travaux se retrouvent dans bien d'autres domaines que celui de la pêche, mais nous en soulignons les aspects qui méritent, parmi d'autres,

---

50. On peut citer pour mémoire les travaux de politologues français comme Médard, Bayart et Banégas et, plus pertinent encore pour notre propos, les travaux d'anthropologie politique de Bierschenk, Olivier de Sardan et Bako Arifari.

d'être plus systématiquement étudiés dans ce domaine. Ces aspects peuvent être formulés à travers six propositions principales.

*La politique des pêches de l'Etat est souvent basée sur d'autres considérations que le développement de la pêche.* En première approximation, l'Etat en tant qu'institution représente en lui-même un acteur collectif, avec ses propres intérêts. Quand l'Etat propose des modes d'organisation économique, ce n'est pas seulement lié à sa conception de principe que les populations locales manquent, par définition, d'organisation, mais aussi parce qu'il considère assez lucidement que son contrôle des populations et de leurs activités est trop insuffisant pour fonctionner politiquement et économiquement en tant qu'Etat. Il est ainsi très clair que beaucoup de projets pour établir des coopératives, des organismes de commercialisation (notamment pour l'exportation), des organismes de crédit, des industries de pêche, ou pour aménager des villages de pêcheurs, ont été proposés et mis en œuvre par l'Etat pour contrôler les populations et leurs économies, et pour s'assurer un meilleur ancrage local (notamment par la constitution ou le renforcement de réseaux de clientèles). Ce fut par exemple clairement l'enjeu des coopératives de pêche au Sénégal, et c'est un aspect des luttes d'influence qui opposent aujourd'hui dans ce même pays les fédérations de "groupements d'intérêt économique" (GIE) et les organisations plus autonomes de pêcheurs. Ce fut également le cas des projets de pêche promus par les autorités mauritaniennes pour absorber les agents "dégraissés" des industries minières ou les populations de retour du Sénégal après les conflits de 1989. Un autre exemple significatif est l'établissement organisé de pêcheurs marocains sur le littoral maritime de l'ancien Sahara espagnol pour occuper économiquement et militairement ce nouveau territoire.

La découverte que les actions de développement de l'Etat sous-tendent des objectifs plus régaliens est plus récente chez les chercheurs que chez les populations, même si les études d'inspiration néo-marxiste y avaient déjà fait référence. Mais ce qui manque souvent dans ces études est une réflexion sur la marge de manœuvre dont disposent les institutions locales vis-à-vis de ces tentatives de contrôle. Nous y revenons dans la quatrième proposition.

*Les politiques des Etats vis-à-vis de la pêche et des pêcheurs constituent des éléments révélateurs des processus de construction des Etats.* Une autre question, également souvent négligée, est celle des incidences

du développement de la petite production halieutique artisanale sur le développement des Etats lui-même. Cette question peut sembler de pure rhétorique si l'on considère le décalage apparent entre ces deux niveaux de réflexion. Elle recouvre pourtant des enjeux pratiques évidents, et probablement un défi particulier pour l'anthropologie dans la mesure où ce sont les anthropologues qui sont les mieux placés pour y répondre grâce à leurs connaissances détaillées de la politique locale.

Les enjeux pratiques soulevés par cette question sont liés au fait que la croissance des pêches piroguières ouest africaines est en connexion directe avec le phénomène très important des migrations internationales. La majorité des Etats ouest africains connaissent en effet des taux d'émigration de leurs citoyens très élevés (Bredeloup et Robin (eds) 1992), et une partie de ces migrants se trouvent parmi les groupes les plus aisés économiquement, comparativement à la majorité des nationaux. La pêche est particulièrement représentative de ces activités rémunératrices associées à des migrations internationales, essentiellement interafricaines en ce qui concerne la pêche artisanale<sup>51</sup>. Dans ce contexte, l'intérêt de lier ces deux phénomènes à la question du développement de l'Etat est double. En premier lieu, on est en mesure de penser que les Etats ont un intérêt important à s'appropriier et contrôler une partie de cette source de richesse qui prend naissance à l'extérieur de leurs frontières. Par exemple, Igué et Soule (1992) ont déjà montré comment la politique économique de l'Etat béninois ne peut se comprendre que si l'on prend en compte sa stratégie de captation des ressources générées par les migrations de commerce vers les pays voisins. Concernant la pêche, nous disposons malheureusement de peu d'études empiriques fines sur cet enjeu, particulièrement important pour des pays comme le Mali, le Sénégal, le Ghana, le Nigeria ou le Bénin. En second lieu, du point de vue de la croissance des activités de pêche, la protection par les Etats nationaux de leurs ressortissants à l'étranger est une question cruciale, comme l'ont montré les nombreux épisodes d'expulsion de pêcheurs étrangers, tant continentaux que maritimes, depuis les années 50 jusqu'à maintenant (en Côte d'Ivoire, au Nigeria, au Congo, en Mauritanie et au Cameroun, entre autres, sans compter les pays d'accueil traditionnel de pêcheurs migrants où règne une

---

51. Les emplois dans la pêche industrielle alimentent un courant de migrations internationales notable. On signale même l'établissement de petites communautés de marins pêcheurs en Europe, comme par exemple dans le port méditerranéen de Sète, en France.

guerre civile ouverte ou larvée, comme la Guinée-Bissau, la Sierre Leone, le Libéria, les deux Congo et l'Angola).

Toutefois, un certain nombre d'études de cas éclairent les processus sociaux et institutionnels par lesquels s'effectue la connexion entre ces différents enjeux. Dans sa contribution sur les Béninois à Pointe-Noire, Jul-Larsen met l'accent sur les contacts étroits qui existent entre les autorités béninoises et la diaspora de commerçants et de pêcheurs et sur le rôle important que joue le consul béninois. Les enquêtes de terrain d'Odotei (1989) chez les pêcheurs ghanéens à Abidjan indiquent des liaisons similaires entre les groupements locaux des pêcheurs migrants, "the Ghana House of Chiefs" à Abidjan et l'ambassade du Ghana. Des études plus nombreuses permettraient certainement d'infirmier la tendance, toujours très forte en science politique, de considérer l'émigration comme un phénomène sans intérêt pour la formation de l'Etat – en assimilant notamment l'émigration à une manifestation de stratégie de sortie (*exit*), par opposition aux stratégies de "prise de parole" (*voice*).

*Les acteurs de l'Etat, ses dispositifs locaux et leurs représentations et logiques d'action sont hétérogènes et en partie dépendants des enjeux locaux.* Si nous acceptons que le dispositif étatique s'écarte dans la réalité de l'idéal-type de l'Etat bureaucratique impersonnel, les agents de l'Etat, qu'ils se trouvent aux niveaux central ou local, ont une possibilité considérable de manipulation dans l'exercice de leurs fonctions. Il paraît banal de dire qu'ils cherchent à répondre à leurs problèmes et à leurs intérêts personnels, en même temps qu'ils doivent exercer leurs fonctions – comme le montrent les nombreux exemples de pratiques intéressées de règlement de conflits entre pêche artisanale et industrielle, ou la corruption larvée des services locaux des pêches et de contrôle des produits.

Cependant, le débat se complique par le fait que les agents des services décentralisés de l'Etat sont, eux aussi, intégrés de fait aux institutions locales. Non seulement parce que leurs conditions d'existence quotidiennes dépendent de leurs rapports avec une multiplicité de groupes d'acteurs, de règles, de conventions et de codes locaux, mais aussi parce qu'ils sont aussi plus ou moins forcés de se référer à ces différentes logiques et normes, en même temps qu'aux normes de l'Etat, pour être en mesure d'exercer effectivement leurs fonctions d'application des règles de l'Etat. Aussi les directives générales émises par l'administration nationale des pêches sont-elles largement réinterprétées dans les pratiques locales de ces agents. Au Sénégal, par exemple, il est facile d'opposer l'élabora-

tion de mesures générales, par des experts, des techniciens et des juristes coupés des réalités du terrain, et les "arrangements institutionnels" auxquels doivent se livrer les agents locaux du service des pêches, qui doivent prendre en compte l'hétérogénéité des intérêts et les rapports de force locaux (en particulier les influences politiques, les tensions entre les communautés de pêcheurs d'origine locale et de migrants, la présence de projets spécifiques impulsés par des bailleurs de fonds, qui ne sont pas forcément cohérents avec les politiques nationales...).

Une meilleure connaissance empirique de ces situations et des contextes locaux contribuerait à éclaircir les débats sur la possibilité de l'Etat, dans ces conditions, de poursuivre une politique cohérente. En particulier, elle permettrait d'éviter les oppositions, plus idéologiques que réellement documentées, entre, d'un côté, les tenants du retrait total de l'Etat dans la gestion des pêcheries, au profit des institutions locales de régulation ou au profit de la "société civile", et, d'un autre côté, ceux qui considèrent comme incontournables le maintien et le renforcement du pouvoir réglementaire légitime de l'Etat. Les réponses possibles à cette question dépendent beaucoup plus des modalités concrètes d'ancrage local des Etats, au-delà du domaine des pêches, que de la valeur intrinsèque, du point de vue bio-économique, des règles proposées. Cet aspect est également éclairé par la proposition suivante.

*Pour les pêcheurs, l'Etat représente avant tout une institution d'accès aux ressources.* De leur côté, les populations locales de pêcheurs, elles-mêmes hétérogènes, considèrent que les règles et institutions de l'Etat ne sont qu'un élément de contrainte ou d'opportunité à prendre en compte dans leurs activités de tous les jours. Un élément certes important, mais qui figure parmi bien d'autres éléments qui régulent leur accès aux ressources stratégiques – en incluant évidemment les ressources non matérielles, politiques, sociales, identitaires et symboliques qui conditionnent l'accès aux ressources primaires et économiques. L'Etat ne représente généralement pas, aux yeux des pêcheurs, une institution qualitativement différente des autres institutions locales dans lesquelles ils évoluent. Dans cette mesure, ils sont en mesure d'élaborer des marges de manœuvre vis-à-vis des dispositions et des organisations étatiques. Il ne s'agit pas, le plus souvent, d'une opposition explicitement formulée, même si un certain nombre de cas peuvent être cités dans ce sens. Les comportements stratégiques des différents groupes d'acteurs locaux consistent plutôt à trouver des contre stratégies subtiles pour détourner les intentions de l'Etat tout en

s'appropriant les ressources injectées par lui, comme le montre de nombreuses études de cas (Chauveau et Samba 1989, Kassibo 1991, Laloë et al. 1991, Cormier-Salem 1985, Nguinguiri, 1991, 1995 et dans sa contribution, Ninsin 1991, Verdeaux 1986).

Toutefois, si les pêcheurs peuvent se ménager des marges de manœuvre pour éviter ou manipuler les interventions de l'Etat, celui-ci reste toujours une institution importante dans les enjeux institutionnels locaux. Ce n'est pas tellement la légitimité de l'Etat auprès des populations, ni l'efficacité de ses modes de contrôle et de pouvoir qui l'expliquent, mais surtout le fait que le passage par les services de l'Etat permet d'accéder à des ressources relativement importantes (engins, matériel, crédit, influence politique)<sup>52</sup>. Même si les ressources qui transitent par l'Etat sont limitées, elles permettent de compléter les ressources mobilisables par le jeu des institutions locales "informelles", qui assurent la plus grande partie de l'accès au crédit, au capital d'équipement ou à l'assurance, mais de manière également limitée. Une des limites importantes des institutions locales est de fonctionner sur des conditions d'ordre moral et politique personnalisées ; de ce point de vue, le canal des services de l'Etat représente, au moins potentiellement, une alternative où les conditions d'ordre moral sont plus faciles à éviter<sup>53</sup> Il faut aussi ajouter que les collectivités locales de pêcheurs ne sont pas moins insensibles aux ressources liées à la santé, à la scolarisation et à la sécurité, qui relèvent plus particulièrement du domaine d'action de l'Etat. Dans le cas des pêches migrantes, on a vu également que l'Etat du pays d'origine joue un rôle important dans l'appropriation et l'assurance des droits d'accès à la ressource dans les pays étrangers. L'Etat reste ainsi, pour les pêcheurs, une institution avec laquelle personne ne peut refuser de "soigner ses relations".

*Les formes concrètes de régulation n'opposent pas, mais combinent les institutions et les acteurs de l'Etat et des communautés locales. Du*

---

52. L'Etat servant le plus souvent d'intermédiaire entre les pêcheurs et les bailleurs de fonds étrangers.

53. Ce qui peut susciter une compétition locale entre les deux sources d'accès aux ressources, par les institutions et réseaux locaux d'un côté, par le canal des organisations de l'Etat de l'autre. Aussi la participation des pêcheurs locaux à celles-ci sont-elles un enjeu de micro-politique locale. Par exemple, les coopératives sénégalaises de pêche étaient souvent contrôlées par les notables locaux, et l'accès à leur service se retrouvait filtré par des considérations de morale restreinte et de politique locale.

point de vue des politiques de gestion des pêches, les deux dernières propositions conduisent à nuancer considérablement le débat entre les tenants de la réglementation étatique et les tenants d'une subsidiarité radicale entre les capacités prétendument limitées de l'Etat et les capacités d'auto-régulation supposées des communautés locales. Les uns et les autres tombent dans le piège de l'idéologie, centraliste et technocratique pour les premiers, populiste et communautariste pour les seconds. Dans la réalité concrète et quotidienne des pêcheurs, les dispositifs de régulation effectifs combinent des principes légaux et locaux, mettent en présence des autorités locales et des agents de l'Etat. Par exemple, au Sénégal, les conflits de pêche locaux réglés par des organisations informelles locales (collectifs ou groupement de pêcheurs villageois) peuvent fort bien recourir à des agents de l'Etat, comme autorité validant une procédure totalement étrangère à la procédure officielle. Inversement, les agents des services locaux de l'Etat savent bien que les réglementations officielles ont peu de chance d'être suivies si elles ne bénéficient pas, au moins, de la neutralité bienveillante des notabilités locales. D'où la nécessité de considérer que la gestion et les politiques des pêches constituent autant une arène de confrontation et de négociation politique qu'un cadre rationnel de discussion technique.

L'exemple des "bolo boys", décrits par Njifonjou dans le port de Limbe au Cameroun, illustre les "arrangements institutionnels" auxquels conduisent ainsi les interactions quotidiennes entre les agents de l'administration, les différents groupes de pêcheurs d'origine différente et les autres groupes d'acteurs impliqués dans la pêche (Njifonjou 1998). Au départ, le terme de "bolo boys" désigne des tâcherons, utilisés pour débarquer les prises, nettoyer les plages, garder le matériel et transporter le poisson acheté par les transformatrices. Il désigne maintenant, pour les pêcheurs migrants, une organisation de taxe locale ou de racket (selon les points de vue) sur une partie des prises, toléré de fait par les pêcheurs et par les autorités, impuissantes à endiguer les menaces physiques de ces jeunes citadins. En fait, comme le montre Njifonjou, l'organisation des bolo boys s'est constituée à la suite de leurs revendications auprès de l'administration locale, contre leur boycott par les pêcheurs étrangers, qui tentaient ainsi de remplacer cette main d'œuvre par des jeunes femmes étrangères de même origine, plus dociles. L'argument avancé alors par les "bolo boys" était que les pêcheurs sont des étrangers qui pillent les ressources et ne payent aucun droit de pêche...

Bien souvent, les régulations locales reposent sur des règles et des dispositifs informels auxquels participent agents de l'Etat et agents privés, justifiés par des arguments qui relèvent autant de "l'intérêt public" que de rapports de force. Ces dispositifs évoquent moins une compétition entre règles publiques et privées, entre Etat et société civile, qu'une combinaison syncrétique "de proximité" de ces différentes composantes.

*Les représentations de l'Etat, des experts et des chercheurs contribuent à la "construction" des pêches artisanales.* La médiation entre l'Etat et le local se fait donc surtout à travers l'instrumentalisation des dispositifs étatiques par les acteurs locaux pour accéder à certaines ressources. C'est ainsi que Fay et Delaunay montrent dans cet ouvrage comment les politiques et les représentations des Etats malien et ivoirien de leurs pêcheries sont des facteurs essentiels pour comprendre comment les pêches actuelles se sont construites historiquement. Il ne s'agit pas d'analyser les différentes politiques en soi, mais plutôt de voir comment elles se tissent dans l'ensemble des institutions locales, et comment les nouvelles configurations conforment à leur tour les stratégies d'acteurs et les enjeux politiques. Ces deux contributions montrent aussi le rôle que joue la recherche dans l'établissement des représentations étatiques<sup>54</sup>. Nos recherches deviennent un objet de recherche en soi pour la compréhension du développement des pêches.

### ***Les nouveaux enjeux de l'aide internationale décentralisée à la pêche artisanale***

On aurait du mal à trouver, en Afrique de l'Ouest, un groupe de pêcheurs tant soit peu "spécialisé" qui, à un moment ou un autre ou d'une manière ou d'une autre, n'aurait pas été inclus dans un ou plusieurs projets d'aide internationale. Mais il faut aussi remarquer que l'aide a continué de se répartir par pays, selon le cadre national, et n'a que rarement considéré le cas des pêcheries artisanales pratiquées à l'échelle internationale, qui prévalent pourtant dans la réalité<sup>55</sup>. Toutefois, les effets de l'aide interna-

---

54. Laloë 1999. Pour une démonstration sur le cas du Canada, cf. Finlayson 1994.

55. L'exception la plus notable est le "Programme pour le développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest" (DIPA) de la F.A.O., appuyé par la coopération danoise et norvégienne.

tionale peuvent être inattendus. C'est ainsi que l'établissement et la consolidation de la pêche béninoise à Pointe-Noire (au Congo) ont été considérablement facilités par : a) les aides suisse, norvégienne et du PNUD pour la création de coopératives de pêcheurs et l'équipement en moteurs au Bénin ; b) l'aide suédoise pour le développement des pêches piroguères en Angola, qui a contribué à l'équipement en filets ; c) l'aide française pour le développement des pêches autochtones congolaises, qui, en principe, ne lui était pas destinée.

L'aide internationale est ainsi souvent "renégociée", de manière informelle et active, par les "consommateurs" locaux de l'aide, du moins par ceux qui sont en mesure de se faire entendre, ou d'en tirer partie par des moyens et des réseaux informels. Tout comme les interventions étatiques, qu'elles financent pour une large part, l'aide internationale s'inscrit dans des arènes concrètes de confrontations et de négociation. Elle est elle-même localement renégociée d'une manière qu'elle ne peut prévoir. Dans la pratique, l'aide internationale est largement "réappropriée", filtrée, socialement reconstruite, par les dynamiques nationales et locales qui préexistaient aux projets, ou qui s'y sont ajustées pour accéder aux ressources extérieures (et aux informations que cela supposent de maîtriser). C'est ce que rappellent les rapports imprévus de la pêche migrante béninoise avec les aides suisses, norvégiennes, suédoise et française au Bénin, au Congo et en Angola. D'autres groupes de migrants béninois au Togo, au Ghana, au Nigeria, au Cameroun, sont en mesure d'expérimenter d'autres canaux d'accès à l'aide internationale, tout comme les migrants sénégalais ou ghanéens peuvent le faire dans leurs régions d'origine et dans leurs aires familiales de migration.

Les connaissances empiriques sur l'aide internationale "par projet"<sup>56</sup> et ses effets inintentionnels sur la pêche artisanale et sur le milieu des pêcheurs se sont étoffées. A cet égard, la plupart des communications de cet ouvrage décrivent ou évoquent, à des degrés divers, des processus d'interaction entre l'aide internationale et des groupes d'acteurs locaux<sup>57</sup>

---

56. Les projets ponctuels ou sectoriels destinés à faciliter l'accès aux équipements, au crédit, aux infrastructures, à une organisation professionnelle ou toute forme de "renforcement institutionnel" des populations locales.

57. Le "local" renvoie ici au contexte concret des interactions entre acteurs sociaux, et non à une échelle déterminée. Les institutions gouvernementales à vocation nationale, ou les institutions à vocation régionale et internationale sont aussi des arènes locales de confrontation et de négociation entre acteurs, même si les mesures qui en résultent sont censées s'appliquer à une échelle beaucoup plus large.

dont les normes et les intérêts sont clairement différenciés. L'aide apparaît comme une strate supplémentaire de normes, d'intérêts et d'organisations qui s'ajoutent aux strates antérieures, sans les faire disparaître. Cela ne signifie nullement que "tout change pour que rien ne change". L'intervention d'un nouvel enjeu (l'accès aux ressources matérielles, politiques et symboliques de l'aide internationale), l'ajout de nouvelles cartes (telle ou telle organisation ou procédure d'accès à l'aide) et l'intégration de nouvelles règles (la "participation", la décentralisation, la "professionnalisation"... ) changent le sens du jeu. Les valeurs, les groupes d'intérêts et les institutions se recomposent. Certaines organisations entrent en compétition avec les nouvelles normes de l'aide (par exemple les structures étatiques centralisées de répartition de l'aide, les anciennes coopératives émanant de l'administration). Des organisations internes aux sociétés de pêcheurs réussissent à "capter" cette aide sans avoir à se transformer, comme l'illustre notre évocation des rapports imprévus de la pêche migrante béninoise avec l'aide internationale au Bénin, au Cogo et en Angola. De nouvelles organisations peuvent aussi apparaître pour se conformer aux exigences des agences de l'aide extérieure (par exemple, les nombreux comités locaux, collectifs de pêcheurs ou organisations professionnelles souvent suscitées par les bailleurs de fonds).

Mais nous manquons d'études empiriques sur les effets directs et indirects des politiques macro-économiques d'ajustement structurel, qui imposent leurs conditionnalités, non seulement aux Etats, mais aussi indirectement aux populations locales. Leurs effets sur les pêches artisanales ne sont pas seulement de nature économique, ils influent, aussi et surtout, sur les configurations institutionnelles, sociales et politiques locales. Par exemple, nous disposons de quelques études économiques sur l'effet de ces mesures (par exemple les effets de la dévaluation du franc Cfa de 1994 sur la pêche sénégalaise) mais nous ne disposons d'aucune étude sur les conséquences sociales, politiques et organisationnelles de ces politiques en termes de médiation avec les milieux locaux. Dans la situation actuelle, où une grande partie de la production artisanale est devenue de plus en plus intensive en capital et dépendante de l'aide extérieure, ces conséquences sur les dynamiques de développement des pêches artisanales doivent être au moins aussi importantes que les effets des interventions étatiques, que nous avons décrites précédemment. On attend donc les premiers travaux qui analyseraient les conséquences de vingt ans de politique d'ajustement structurel sur le développement institutionnel local des collectivités de pêcheurs, en prenant en compte les particularités nationales.

Un aspect important des nouvelles formes de l'aide extérieure réside dans la relative substitution des formes centralisées classiques de répartition de l'aide, au travers des structures étatiques ou interétatiques, par de nouvelles formes décentralisées de répartition. Les premières passent par l'Etat national (par exemple l'appui aux coopératives sénégalaises d'équipement financé successivement par des aides bilatérales française, belge, japonaise et canadienne), par des dispositifs livrés "clé en main" aux pêcheurs dans le cadre de coopérations bilatérales (par exemple les coopératives de commercialisation montées au Sénégal par la coopération canadienne et en Mauritanie par la coopération danoise), ou par des organismes comme la FAO. Mais ces formes d'aide tendent à s'effacer au profit de formes décentralisées, qui ne transitent plus par les bureaucraties nationales ou internationales classiques (même si elles conservent souvent la forme de l'aide par projet "clé en main"). L'hégémonie mondialisée de la doctrine libérale a fait prévaloir la consigne du retrait de l'Etat, et elle se traduit en pratique, et plus directement, par le contournement par l'aide internationale des Etats nationaux, et par la mise en œuvre de "circuits courts" entre les bailleurs de fonds et les populations bénéficiaires. La place de plus en plus importante des fonds d'aide privés, de la "coopération décentralisée" (entre collectivités territoriales du Nord et collectivités du Sud), des opérations de jumelage et des organisations non gouvernementales (qui redistribuent d'ailleurs aussi des financements publics) a largement contribué à cette recomposition de l'aide (Deler *et al.* (eds) 1998, Olivier de Sardan 1998). Un autre type de bureaucratie internationale, plus diversifiée, aux normes plus populistes, est désormais l'interlocutrice des pêcheurs dans leur quête de ressources extérieures.

Les conséquences vont bien au-delà de la reconfiguration de l'aide internationale. Elles concernent directement les rapports entre les Etats nationaux africains (que ces politiques tendent encore à affaiblir, au nom de leur incapacité à conduire le développement) et les sociétés locales (dont les marges de manœuvre à l'égard du dispositif étatique augmentent à proportion, tant du point de vue de l'accès aux ressources productives qu'à celui de la régulation politique). La nouvelle configuration de l'aide internationale contribue à brouiller et à redistribuer considérablement les cartes du jeu social, économique et politique, et elle suscite l'entrée dans ce jeu de nouveaux acteurs stratégiques : les "courtiers en développement", intermédiaires entre l'aide internationale décentralisée et les arènes locales vers lesquelles cette aide est orientée (Bierschenk *et al.* (eds)

2000). La réorientation de l'aide internationale influe considérablement, par conséquent, sur la recomposition des régulations institutionnelles des sociétés africaines contemporaines. A cet égard, les propositions précédentes à propos des rapports entre les Etats africains, les sociétés locales concernées par la pêche, et le processus de construction et d'ancrage local des Etats nécessitent d'être reconsidérées à la lumière d'études empiriques sur les implications locales de l'aide internationale décentralisée.

Le domaine des pêches artisanales offre un terrain privilégié d'observation de ces recompositions. Pour ne prendre qu'un exemple (bien d'autres restent insuffisamment décrits), l'histoire et la trajectoire du Collectif national des pêcheurs artisanaux sénégalais (CNPS) sont révélatrices de ce nouveau contexte et des capacités d'adaptation du milieu aux nouvelles donnes pour accéder aux ressources de l'aide<sup>58</sup>. Son histoire, son organisation actuelle et les enjeux auxquels il se trouve confronté sont en prise directe avec :

- les nouvelles formes d'aide (associations internationales de défense des pêcheurs artisans, ONG du Nord et du Sud, opérations de jumelage) : le CNPS, avec l'aide d'ONG locales, a su conforter sa position de "courtier de développement" en diversifiant son portefeuille de partenaires du Nord ;

- l'arène politique sénégalaise : le CNPS doit composer avec les administrations publiques politisées, comme avec les organisations professionnelles proches des autorités gouvernementales ; il intervient, à des degrés divers, dans les négociations entre l'Etat sénégalais et l'Union Européenne sur les accords de pêche, mais surtout dans la répartition des contreparties financières des accords ;

- les différenciations internes du milieu des pêcheurs : ses dirigeants sont issus de groupes divers, mais particuliers, qui doivent négocier tant avec les autorités traditionnelles des communautés de pêcheurs qu'avec d'autres organisations professionnelles concurrentes et avec des organisations locales de pêcheurs ; en intervenant activement comme "courtier en développement", il capte et redistribue des ressources extérieures significatives dans le milieu des pêcheurs ;

- le monde des décideurs en matière de politique des pêches : il est en mesure de faire du lobbying actif auprès de la Commission des pêches de l'UE, avec l'appui des ONG du Nord.

---

58. Ces informations sont tirées de Chauveau et Samba 1999. Pour une présentation hagiographique du CNPS, cf. Bellec 1996.

Cette présentation schématique, qui souligne la place – au demeurant normale - des calculs, des intérêts et des jeux de pouvoir, ne reflète nullement un point de vue négatif sur ce type d'organisation. A bien des égards, le CNPS a contribué à changer le paysage institutionnel de la pêche artisanale sénégalaise à force de combativité, les rapports de force antérieurs ont été infléchis, et les pêcheurs, par la voix du CNPS, sont davantage en mesure de se faire entendre.

Il reste que ce type d'organisation reflète aussi les effets incontrôlés de l'aide internationale. Celle-ci intervient dans des milieux sociaux déjà structurés, et ce ne sont pas les couches les plus défavorisées qui sont en mesure de capter ses ressources. Ces nouvelles organisations, suscitées par l'aide décentralisée, se positionnent comme des émanations de la "société civile", autonomes par rapport aux structures étatiques, mais il est également intéressant de constater qu'elles s'insèrent plutôt dans le champ de pouvoir et d'influence de l'Etat, et qu'elles ne s'y opposent pas au point de l'affaiblir. Ces institutions ne sont pas uniquement des "opposants" à l'Etat, elles sont aussi des moyens "d'investir" son champ. Pour assurer leur accès aux ressources, ces nouvelles institutions dites "volontaires" s'associent à l'Etat national, comme le font les organisations des diasporas de pêcheurs migrants, ou les groupes locaux dominants dans les organisations de projets villageois que nous avons déjà évoquées. C'est là un thème de recherche à poursuivre, parce qu'au-delà du secteur de la pêche, il est porteur d'enseignements sur les recompositions des sociétés africaines contemporaines.

Les institutions des communautés locales de pêcheurs sont par conséquent largement influencées par les configurations supra-locales au travers desquelles agissent les marchés, les institutions étatiques et les agences d'aide internationale au développement. En retour, les comportements stratégiques des acteurs locaux vis-à-vis des enjeux soulevés par la marchandisation des activités de pêche, par les interventions de l'État et par l'injection des ressources extérieures de l'aide, influent sur les formes marchandes elles-mêmes, sur les rapports entre l'État et les arènes politiques locales et sur les dispositifs de l'aide au développement.

L'analyse empirique de ces processus implique de privilégier les organisations et les procédures, formelles ou informelles, qui médiatisent les rapports entre les macro-structures et les institutions locales. Ces formes d'organisations collectives "intermédiaires" et souvent informelles (Biershenk *et al.*(eds) 2000) constituent un puissant élément de change-

ment et elles sont extrêmement diverses : associations villageoises de pêcheurs ou de transformatrices, coopératives, syndicats de pêcheurs ou de mareyeurs, associations de migrants, réunions périodiques des grandes familles de pêcheurs migrants, réseaux politiques ou de clientèle avec lesquels sont en prise les différentes catégories d'acteurs de la filière de la pêche artisanale... Mais il s'agit aussi des services administratifs et techniques décentralisés de l'Etat spécialisés dans la pêche, des activités consulaires à l'étranger des principaux pays de pêche artisanale avec lesquels les pêcheurs sont amenés à traiter ou à négocier, des émanations locales des ONG internationales, des représentations locales des grands bailleurs de fonds... Ces "organisations intermédiaires" constituent des arènes privilégiées de confrontation et de négociation, et elles sont en mesure d'influer fortement sur le paysage institutionnel de la pêche.

L'analyse empirique de ces processus d'intermédiation et de leur influence sur les dynamiques institutionnelles de la pêche artisanale, tant locales que nationales, voire internationales, reste encore largement à documenter, comparativement aux recherches dans les domaines des activités agricoles et pastorales ou des micro-entreprises urbaines. Alors même que l'importance économique de la pêche artisanale offre des études de cas particulièrement éclairantes.

## Conclusions

La mise en évidence de l'importance des dynamiques institutionnelles informelles dans la croissance des pêches artisanales ouest africaines achève notre double démarche de "sortie" du paradigme halieutique, d'une part, et d'élargissement de l'interprétation économique des dynamiques institutionnelles, d'autre part. À ce stade de la réflexion, trois conclusions principales peuvent être tirées.

La première est que l'intérêt empirique des activités de pêche vaut moins par la spécificité "halieutique" de ces activités que par les dynamiques institutionnelles plus larges dans lesquelles elles s'insèrent, qui les influencent et qu'elles contribuent à façonner. Les observations empiriques dont on dispose montrent à quel point la focalisation des études sur les aspects directement liés à la production et à leur rapport avec les particularités des ressources exploitées empêche d'apprécier, dans une pers-

pective comparative plus large, l'apport de ce domaine d'études à la compréhension des phénomènes de médiation, des dynamiques institutionnelles et des conditions de la croissance économique dans le contexte africain contemporain.

La deuxième conclusion découle de la première. Pour mieux valoriser l'apport potentiel de ce domaine d'études aux débats actuels sur les dynamiques actuelles des sociétés africaines, il convient de "redécouvrir" la pêche et les pêcheurs africains à la lumière des problématiques générales en sciences sociales. L'utilisation des outils de l'économie institutionnelle a permis une avancée incontestable dans cette direction, et il convient de la poursuivre. Concernant l'apport de la socio-anthropologie, l'approche centrée sur le point de vue des acteurs (*actor-oriented*), douée de réflexivité et de "compétences sociales" (*social agency*) offre une perspective particulièrement heuristique. Elle privilégie les comportements stratégiques des acteurs sans pour autant ignorer les effets de structure, les "dépendances de sentier" qui orientent les décisions des acteurs et les trajectoires de changement institutionnel.

La troisième conclusion précise la contribution de la socio-anthropologie du changement social. Celle-ci a le grand mérite de souligner la dimension politique (au sens de compétition pour l'accès aux ressources rares par l'usage de jeux de pouvoirs) inhérente à la mise œuvre quotidienne des activités de pêche. Cette dimension est précisément la grande absente, tant des études qui se situent dans le "paradigme halieutique" que des études qui prétendent contribuer de manière opérationnelle au développement. Toutefois, l'usage des outils, empiriquement performants, de la micro-anthropologie politique ne constituent pas un objectif en soi. La socio-anthropologie orientée sur les acteurs, leurs logiques et leurs stratégies devrait s'engager plus résolument dans l'étude des changements institutionnels plus larges, sans pour autant retomber dans les dérives des "grandes théories" structuralistes et fonctionnalistes. Sur ce plan également, la micro-économie institutionnelle a ouvert de nouvelles perspectives. Il revient à l'anthropologie empirique d'investir aussi ce champ d'analyse, en faisant valoir son approche inductive, non limitée par des postulats sur le comportement économique rationnel des acteurs<sup>59</sup>. Inversement, l'anthropologie se doit d'affronter la question des conditions

---

59. Même lorsque la rationalité des agents est considérée comme "limitée", comme le font les économistes néo-institutionnalistes.

de la croissance économique, qu'elle contourne trop facilement sous le couvert de la dimension politique des confrontations et des négociations entre acteurs sociaux concrets. L'importance économique de la pêche et la diversité des situations de croissance au sein des pêches artisanales africaines exigent plus qu'un relativisme généralisé vis-à-vis de la croissance économique.

Nous espérons avoir montré que les discussions à propos des pêches piroguières et des pêcheurs ouest africains conduisent bien au-delà des débats sur les dynamiques d'évolution et de développement des pêches artisanales. Elles concernent d'un côté des questions de méthode et de production de données empiriques bien plus générales, dont la moins fondamentale n'est pas la question du renouvellement de l'approche comparative en sciences sociales. D'un autre côté, la "qualité empirique" des phénomènes sociaux et institutionnels qui opèrent dans ou autour des activités de pêche est en mesure d'apporter un éclairage incisif dans les débats plus généraux sur les conditions contemporaines du changement social et économique en Afrique.

Pour mieux valoriser ces différents aspects, il est par conséquent urgent de rompre l'enclavement des études sur la pêche piroguière, de les extraire de leur prétendue spécialisation que le nouveau *mainstream* scientifique, pétrie d'*idéologie* écologiste, semble encore renforcer. Mais ceci est encore un autre débat...